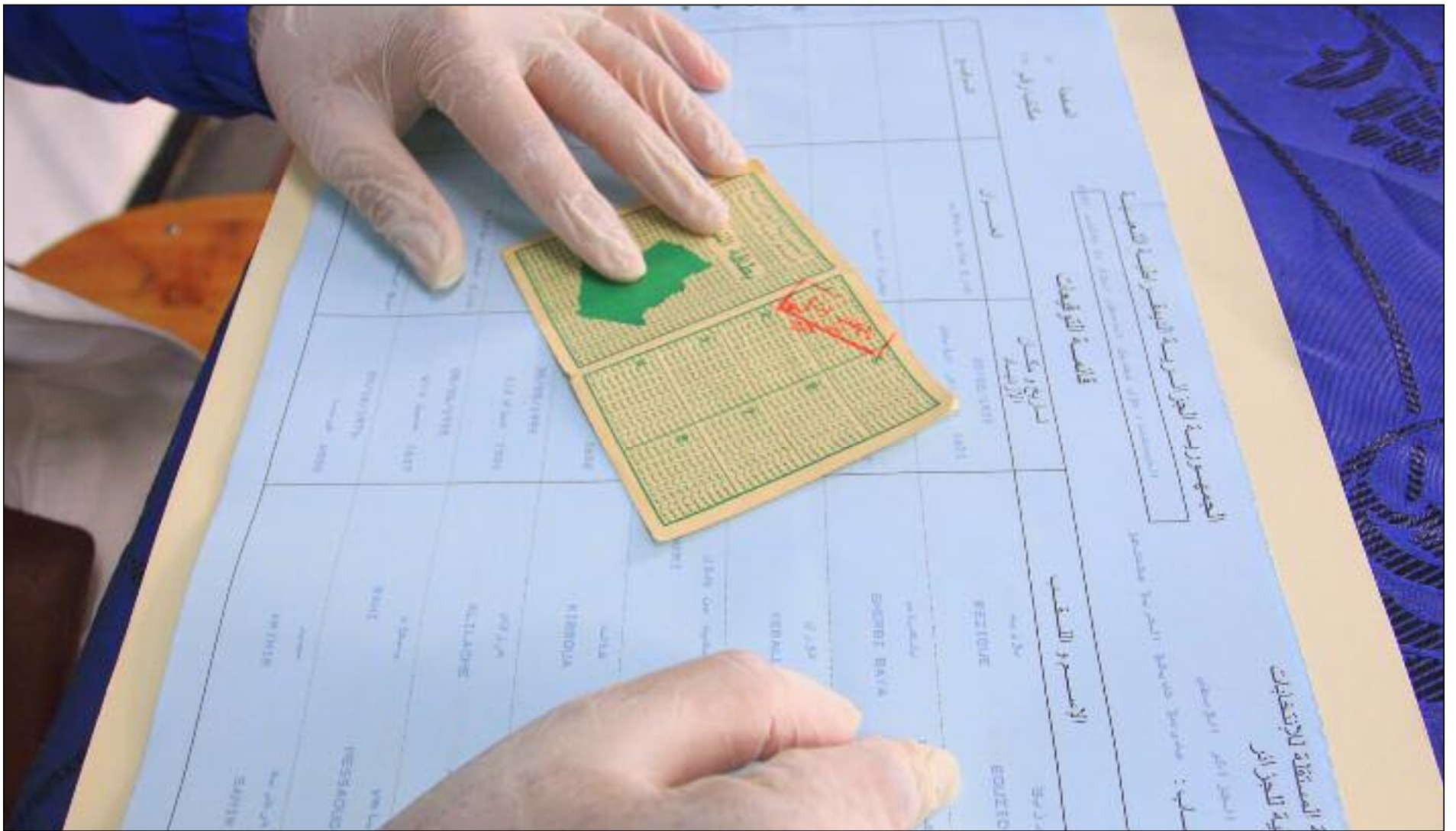




La vision énergétique d'ENI, un modèle à méditer par la Sonatrach ! **p.4**

LES RÉSULTATS PROVISOIRES SERONT CONNUS CETTE SEMAINE

# Taux de participation de 35,97% pour les communales 34,39% pour les wilayales



© Photo : D.R

À la veille du vote d'avant-hier, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait misé tout en s'adressant aux citoyens pour faire un ultime appel à «participer avec force» au scrutin du 27 novembre 2021. «Si le peuple veut le changement, il est grand temps qu'il l'opère lui-même», avait-il déclaré. L'appel du Président Tebboune a eu son effet escompté, il a fait la différence. Un sérieux test remporté par le Chef de l'Etat. **p.2**

CHARFI PARLE D'UNE NOUVELLE ÈRE DE VOTE EN ALGÉRIE

## UN SEUL CAS DE DÉPASSEMENT DANS UN SCRUTIN FORT **p.2**



RÉVISION DU CODE COMMUNAL ET DE WILAYA **Plus de dynamisme aux élus dans les amendements attendus** **p.3**



SALON DE DÉFENSE EDEX-2021 **Saïd Chanegriha au Caire** **p.2**



## CORONAVIRUS

**172 nouveaux cas, 131 guérisons et 6 décès**

Cent soixante-douze (172) nouveaux cas confirmés de Coronavirus (Covid-19), 131 guérisons et 6 décès ont été enregistrés ces dernières 24 heures en Algérie, a annoncé, dimanche, le ministère de la Santé dans un communiqué. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 210.152, celui des décès à 6.058 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 144.160 cas. Par ailleurs, 20 patients sont actuellement en soins intensifs, ajoute la même source.

## AIR ALGÉRIE

**Prolongation de la validité des billets d'avion**

La validité des billets d'avion et avoirs des clients d'Air Algérie, arrivant à expiration, est prolongée au 31 décembre 2022, a indiqué dimanche la compagnie publique dans un communiqué. «Pour vous permettre d'organiser vos prochains déplacements, Air Algérie a le plaisir de vous offrir la prolongation de validité au 31 décembre 2022 de tous vos billets et avoirs (EMD Voucher) arrivant à expiration», indique la compagnie aérienne.

## COUR D'ALGER

**Début du procès en appel de l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout**

Le procès en appel de l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout, poursuivi pour des faits de corruption avec plusieurs anciens responsables dont les deux anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, a débuté dimanche au niveau de la sixième chambre pénale de la Cour d'Alger. L'affaire a été réinscrite au rôle de la sixième chambre pénale, après que la Cour suprême ait rejeté, en mai dernier, tous les pourvois en cassation introduits par les accusés et accepté celui du parquet général concernant les peines prononcées le 18 novembre 2020 par la Cour d'Alger à l'encontre de certains accusés.

Les résultats provisoires seront connus cette semaine

# Taux de participation de 35,97% pour les communales 34,39% pour les wilayales

**À la veille du vote d'avant-hier, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait misé tout en s'adressant aux citoyens pour faire un ultime appel à «participer avec force» au scrutin du 27 novembre 2021.**

«Si le peuple veut le changement, il est grand temps qu'il l'opère lui-même», avait-il décoché. L'appel du Président Tebboune a eu son effet escompté, il a fait la différence. Un sérieux test remporté par le Chef de l'Etat.

Après trois semaines de campagne électorale, le déroulement du scrutin municipal et wilayal du 27 novembre 2021 a drainé la grande foule, il a été marqué par une hausse très significative du taux de participation par rapport aux élections législatives de juin 2021, respectivement de près de 36% contre 23%, il est passé à 13 points de plus, ce qui dénote le grand engouement porté par les électeurs pour ce vote.

«Bien que provisoires et toujours pas définitifs en attendant leurs publications irrévocables au cours de cette semaine, voire à l'expiration des délais de recours prévus par la loi organique portant régime électoral, les résultats du scrutin ont connus une hausse, avec un taux de participation de 35,97 % pour les élections communales, avec 8.517.919 d'électeurs qui ont voté, et un taux de participation de 34,39% pour les élections wilayales, avec 8.145.226 voix votantes», a affirmé le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi, lors d'une conférence de presse animée hier à Alger.

Sur les 75.000 Centres et bureaux de vote mobilisés pour ce scrutin, plus de 8,5 millions d'Algériens ont accompli leur devoir de voter, lors du scrutin du samedi 27 novembre, pour élire leurs élus communaux et wilayales, soit environ 36% des électeurs.

Une participation plus supérieure, plus forte et plus dynamique qu'au précédent scrutin de juin dernier, ces élections municipales et wilayales ont marqué l'événement.

«Avant, le dépouillement des bulletins a débuté tardivement dans la nuit du 27 novembre après la fermeture des bureaux de vote à 20 h», a souligné le président de l'ANIE, «néanmoins, ajoute-t-il, il faudra attendre encore quelques



■ Une participation plus supérieure, plus forte et plus dynamique qu'au précédent scrutin de juin dernier, ces élections municipales et wilayales ont marqué l'événement. (Photo:DR)

autres jours avant la grande divulgation des résultats finaux des deux scrutins», selon Mohamed

Charfi. Le responsable de l'Autorité nationale a fixé pour cette semaine la révélation des résultats

Charfi parle d'une nouvelle ère de vote en Algérie

## Un seul cas de dépassement dans un scrutin fort

Le taux de participation national au scrutin de l'élection des membres des Assemblées populaires communales s'est élevé à 35,97% et celui des Assemblées populaires de wilaya (APW) à 34,39%, c'est ce qu'a annoncé hier à 11h00, le président de l'Autorité nationale indépendante des élections, Mohamed Charfi lors d'un point de presse tenu à Alger. Le scrutin du 27 novembre 2021 a enregistré un taux de participation élevée, a fait remarquer Mohamed Charfi. Mieux, le président de l'ANIE a déclaré que le scrutin est passé dans de bonnes conditions, voire normales et que seul un petit cas de dépassement a été enregistré dans un bureau de vote à Oran, s'est félicité le président de l'ANIE.

«Le seul cas de dépassement a été commis par un électeur dans un bureau de vote, il a été immédiatement soumis à la Justice», a rassuré le responsable de l'ANIE. Hormis ce cas, explique le conférencier, l'Autorité nationale indépendante des élections n'a enregistré aucun autre dépassement à travers les 75.000 Centres et bureaux de vote ouverts au niveau de l'ensemble du territoire national, ce qui dénote le bon déroulement des élections communales et wilayales. Mieux, Mohamed Charfi a indiqué que l'opération électorale «s'était déroulée dans le calme et la sérénité excepté un seul cas d'un électeur qui a détruit une urne», relevant que cet incident «est un délit grave interdit par la loi et que l'auteur a été soumis à la Justice». Sur le plan des doléances, Mohamed Charfi a assuré que son département traitera, à travers ses délégations, chaque doléance déposée d'une manière officielle par les candidats du scrutin, et que chaque doléance sera traitée d'office», explique-t-il avant de préciser que «si le candidat n'est pas satisfait, la doléance sera traitée par des recours auprès de la Justice».

Sur le plan de la participation aux élections communales et wilayales, le représentant de l'ANIE s'est félicité du taux très remarquable du nombre des électeurs et électrices qui se sont adressés au niveau des 75.000 Centres et bureaux de vote tout au long de la journée du 27 novembre passé. Mohamed Charfi a saisi l'occasion pour louer «la dynamique positive de participation populaire comparativement aux législatives du juin dernier», relevant que la référence de la comparaison adoptée est bien les législatives de juin dernier, et ce, en vue d'éviter toute comparaison entre le nouveau régime électoral de l'Algérie nouvelle et celui d'avant 2019». «L'ancien régime électoral n'a rien à voir avec le nouveau régime électoral», a-t-il soutenu.

définitifs car, selon lui, l'article 185 de l'ordonnance 21-01 du 10 mars 2021 relative au régime électoral, stipule que «la commission électorale de wilaya, centralise et consolide les résultats enregistrés et transmis par les commissions électorales communales» et procède, par la suite, au dépôt des «procès-verbaux des résultats accompagnés des réclamations, auprès du secrétariat de la délégation de wilaya de l'ANIE dans un délai maximal de quarante-huit (48) heures, à compter de la date de clôture du scrutin», explique-t-il lors de son intervention.

Avant d'ajouter aussi qu'«en cas de recours juridictionnels, les résultats deviennent définitifs après le prononcé du jugement», est-il énoncé dans la loi dira Mohamed Charfi.

Par ailleurs, le scrutin a abrité au total, 115.230 candidats (entre représentants des partis politiques et indépendants) étaient engagés en lice dans les 1.541 communes en course, et 18.910 postulants à se disputer les sièges wilayales dans 58 wilayas du pays.

Pour ce qui de la participation de la femme pour les élections communales et wilayales, le président de l'Autorité nationale indépendante des élections a avancé le chiffre de 15 % de l'ensemble des candidatures.

D'autre part, en accomplissant à son tour le devoir de vote, le président de la République, ministre de la Défense, Abdelmadjid Tebboune, a qualifié le scrutin de «dernière étape pour l'édification d'un État moderne», promettant

## REPÈRE

Salon de Défense EDEX-2021



**Saïd Chanegriha au Caire**

Le Général de Corps d'Armée Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire (ANP), a entamé dimanche une visite officielle en République arabe d'Egypte pour prendre part à la 2<sup>ème</sup> édition du Salon de Défense EDEX-2021, qui se tient à partir de lundi au Caire, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). «En qualité de représentant de Monsieur le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale et sur invitation de Monsieur le ministre de la Défense de la République arabe d'Egypte, Monsieur le Général de Corps d'Armée Chanegriha Saïd, Chef d'Etat-Major de l'ANP, entame une visite officielle, à partir d'hier, 28 novembre 2021, en République arabe d'Egypte, pour prendre part à la 2<sup>ème</sup> édition du Salon de Défense EDEX-2021, qui sera organisée au Caire du 29 novembre au 2 décembre 2021», précise la même source. «Cette visite, qui s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération entre l'Armée nationale populaire et les Forces armées égyptiennes, permettra également aux deux parties d'examiner les questions d'intérêt commun», souligne le communiqué.

de bâtir «un État économiquement fort» dans un cadre de «démocratie et liberté du citoyen». Le Chef de l'Etat avait appelé les citoyens à voter massivement pour élire démocratiquement et librement leurs prochains élus locaux et, surtout, pour bâtir la nouvelle Algérie qui sera, selon le Chef de l'Etat, plus forte économiquement et plus puissante comme Nation.

Sofiane Abi

Voir sur Internet [www.lnr.dz.com](http://www.lnr.dz.com)



Révision du Code communal et de wilaya

## Plus de dynamisme aux élus dans les amendements attendus

**Des politologues ont estimé, hier dimanche à Alger que les amendements attendus dans la révision du Code communal et de wilaya donneront plus de dynamisme aux Assemblées élues et une large latitude aux élus locaux pour réaliser le développement et créer de la richesse.**

«La révision des Codes, communal et de wilaya se doit d'accorder aux élus locaux plus d'espace pour un développement local intégré», a indiqué, Saïd Abdelkader Abikchi, professeur en sciences politiques.

Intervenant lors d'une émission spéciale consacrée aux élections locales d'avant-hier samedi, sur les ondes de la Chaîne I de la radio algérienne, ce professeur a observé que les élus issus de ce scrutin doivent concentrer leurs efforts pour répondre aux exigences des citoyens ainsi qu'à tracer une nouvelle voie pour le développement local.

De son côté, l'universitaire Houari Tigharsi, expert en économie, a soutenu que le déficit budgétaire enregistré au niveau des communes n'est pas seulement lié aux manques de richesse au niveau de ces collectivités locales mais plutôt au manque d'idées et de projets ainsi qu'à l'absence de stratégie de gestion. En plus, a-t-il observé, de la non-implication de la société civile. «Les amendements



■ Tebboune, a assuré que le Code communal connaîtra un changement radical afin d'accorder de plus larges prérogatives aux élus. (Photo : D.R)

introduits dans le Code communal et de wilaya accorderont plus de prérogatives aux élus locaux qui doivent avoir la capacité d'investir et d'initier des projets générateurs de richesses mais aussi d'introduire l'idée de partenariat qui existe au niveau local entre les secteurs privé et public», a-t-il indiqué.

Pour sa part, l'enseignant en droit public à l'Université d'Alger et l'Ecole nationale d'administration, Ahmed Dkhinissa, spécialiste en droit constitutionnel, a affirmé que la révision du Code communal et de wilaya contribuera à faire des Collectivités locales une cel

lule essentielle de coopération, de participation et de démocratie électorale qui sera suivie d'une nouvelle gouvernance locale qui implique tout le monde. En particulier, a indiqué cet enseignant en droit public, les acteurs sociaux.

Vendredi dernier, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a assuré que le Code communal connaîtra un changement radical afin d'accorder de plus larges prérogatives aux élus. «Le Code communal connaîtra un changement radical», a-t-il indiqué lors d'une rencontre périodique avec les médias et dont des

extraits ont été diffusés par la Télévision nationale dans son Journal de 20h00. Insistant sur la nécessité de revoir ce texte de loi qui gère la commune et donner ainsi de plus larges prérogatives aux élus.

Pour le chef de l'Etat, accorder de plus larges prérogatives aux élus locaux sans moyens n'a aucun sens, soulignant, à l'occasion, la nécessité de donner les moyens aux élus.

Ce qui exige, a poursuivi le président de la République, une révision du Code des impôts.

Rappelons que les amendements introduits au titre des dispositions de la loi relative à la commune approuvés par l'ordonnance 21-13 du 31 août 2021, s'inscrivent dans le cadre de leur harmonisation avec le nouveau régime électoral en prévision des élections locales qui s'étaient tenues avant-hier samedi. Les amendements en question portent sur six points.

Au mois d'octobre dernier, le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, avait procédé à l'installation des ateliers de révision des codes communal et de wilaya, dont les travaux doivent être achevés avant la fin de l'année en cours, rappelant que la révision des textes régissant les collectivités territoriales intervenait en application des directives du président de la République données au Gouvernement pour la refonte du cadre juridique inhérent à la gestion locale.

Rabah Mokhtari

### BRÈVE

Air Algérie

**Prolongation de la validité au 31 décembre 2022 des billets arrivant à expiration**

La validité des billets d'avion et avoirs des clients d'Air Algérie, arrivant à expiration, est prolongée au 31 décembre 2022, a indiqué dimanche la compagnie publique dans un communiqué. «Pour vous permettre d'organiser vos prochains déplacements, Air Algérie a le plaisir de vous offrir la prolongation de validité au 31 décembre 2022 de tous vos billets et avoirs (EMD Voucher) arrivant à expiration», est-il indiqué dans le communiqué publié sur le site-web de la compagnie.

De plus, les anciens billets de et vers Montréal, Dubai, Londres et Rome/Milan émis pour des voyages avant le 20 octobre 2021 «sont modifiables sans différences tarifaires ni frais supplémentaires», ajoute la même source.

Cette démarche intervient, selon Air Algérie, pour «encore plus de flexibilité» et en complément aux mesures particulières et avantages appliqués depuis le début de la crise de la Covid-19 qui a impacté les projets de voyages de ses clients.

Agence

Mustapha Heddam :

## «Nous sommes passé de chiffres gonflés à des chiffres qui expriment la réalité»

«Nous sommes entrés dans un processus de refonte de la gouvernance qui nécessite des institutions légitimes, pierre angulaire du rétablissement de la confiance avec les citoyens», a déclaré l'analyste politique, Mustapha Heddam.

Au lendemain des élections locales, Mustapha Heddam s'est exprimé sur le processus électoral de «l'Algérie nouvelle», et ce, lors de son passage à l'émission «L'invité de la rédaction» sur les ondes de la Radio algérienne de la Chaîne III.

Selon lui, «le processus d'édification des institutions, qui compte parmi les engagements électoraux du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, sont en train d'être réalisés, malgré les difficultés induites par la pandémie de Covid-19».

Pour l'analyste politique, le constat sur la transparence des élections est clair : «Nous l'avons vu, lors des élections présidentielles, du référendum sur la Constitution, puis des législatives et maintenant lors des élections locales, nous avons des chiffres qui correspondent à la réalité,

nous sommes passé de chiffres gonflés, triturés, à des chiffres qui expriment la réalité».

L'appel au vote du FFS compte, selon lui, parmi les facteurs qui ont permis d'atteindre ces taux de participation aux locales.

«Le FFS a non seulement boosté la participation, mais il a également apporté la preuve qu'un parti politique qui a un encrage, un programme, un projet de société et une stratégie économique et de gouvernance, pouvait influencer les résultats de la participation à une consultation électorale». Réclamée durant la campagne électorale et annoncée par le Président Tebboune, la réforme du code communal et du code de wilaya est incontournable, confirme Mustapha Heddam, qui a insisté sur l'urgence sociale : «Cette réforme doit impérativement permettre aux collectivités locales de remplir leurs missions et prérogatives, car il y a des réalités économiques : 900 communes pauvres, où les mécanismes de solidarité actuels ne sont plus efficaces».

«Il est incompréhensible, par exemple, qu'une activité pol-

luante soit implantée dans une commune et que la fiscalité aille vers une autre commune, dont les habitants ne souffrent pas des désavantages de cette activité industrielle, parce que le siège social de l'entreprise est situé de cette grande agglomération», a interpellé Mustapha Heddam, qui prévient : «Pour qu'il n'y ait pas de contradiction, la réforme du code de commune et de wilaya doit toucher également la législation sur le foncier industriel et sur la fiscalité».

«La création de richesse requiert davantage de prérogatives et de connaissances pour les P/APC». «Il faut à la fois, une refonte de la politique fiscale, qui est l'une des sources de financement des collectivités locales, et créer de la richesse, en permettant aux présidents d'APC de gérer les activités commerciales et industrielles de leurs territoires, non pas le wali», a-t-il estimé, en appelant à changer de mode de gouvernance. «Nous ne pouvons plus continuer à gouverner notre pays en nous basant sur la dépense, mais sur création de richesse».

Djamila Sai

### SCRUTIN

**Abdelkader Soufi, analyste politique :**

#### «Ces locales, début de la pratique démocratique réelle»

Abdelkader Soufi, analyste politique a indiqué, hier dimanche à Alger, que le scrutin pour le renouvellement des Assemblées populaires communales (APC) et des Assemblées populaires de wilaya (APW), organisé avant-hier samedi, représente le début de la pratique démocratique réelle dans le concept de la démocratie participative. Mettant en avant la contribution de cette élection à la sécurisation du front intérieur.

S'exprimant sur les ondes de la Chaîne I de la radio algérienne dont il était l'invité de l'émission «Invité de la matinale», le politologue a estimé qu'avec cette échéance électorale, l'Algérie a parachevé le processus d'édification des institutions de l'Etat, un des engagements du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Une échéance, a-t-il dit, marquée par le passage, aujourd'hui, du concept de démocratie d'équilibre qui reposait sur le système des quotas à une démocratie basée sur la participation dans laquelle les choix reviennent au citoyen.

L'invité de l'émission «L'invité de la matinale» a estimé que les résultats préliminaires du déroulement de l'opération de vote (35,97 % pour les APC et 34,39 % pour les APW) étaient très acceptables avec, a observé Abdelkader Soufi, 117.000 candidats pour les Assemblées populaires communales (APC) et 18.000 pour les Assemblées populaires de wilayas (APW).

Pour ce politologue le taux de participation à ce rendez-vous électoral nous amène à nous demander si le nombre réel d'électeurs augmente, se stabilise ou diminue. «Il est trop tôt pour le juger. Mais ce qu'il faut, c'est étudier le comportement de l'électeur», dit-il. Car, a poursuivi Abdelkader Soufi, les taux de participation antérieurs n'étaient pas réels et ne reflétaient pas la réalité du comportement du citoyen. Notamment, a-t-il poursuivi, lorsqu'il va accomplir son devoir civique pour les APC et ne s'exprime pas pour les APW, se demander pourquoi la gent masculine s'y rend en force la matinée et la gent féminine l'après-midi et, comment les partis politiques ou groupes de pression affectent les citoyens en conditions de participation ou de réticence.

Mais aussi, a ajouté ce politologue, le comportement du citoyen qui a une carte d'électeur et ne trouve pas son nom dans le fichier électoral ou celui qui a une carte d'électeur et refuse d'accomplir son devoir électoral. «La lecture préliminaire des taux de participation à ces joutes électorales confirme que ces taux reflètent la réalité des chiffres qui étaient souvent absents dans le passé et créaient le fossé entre le gouvernant et le gouverné».

R.M.



## ENI va céder ses parts des gazoducs algériens à Snam

# La vision énergétique d'ENI, un modèle à méditer par la Sonatrach!

Depuis le début de la crise sanitaire, il y a presque deux ans, le secteur de l'énergie connaît des revers, comme tous les autres secteurs économiques et financiers. Les petits pays producteurs de pétrole ont subi de plein fouet les effets multiples de cette crise, incitant les compagnies pétrolières à repenser leur plan de gestion de crise.

La société nationale des hydrocarbures, Sonatrach, a dû réduire son budget de 50% et revoir ses investissements, tout en se projetant dans une nouvelle vision énergétique. Développer l'énergie verte. Cette dernière a désormais sa carte à jouer dans les futures stratégies de développement du groupe, tout en maintenant son activité de base. Offrir des produits multi-énergies. C'est un nouveau modèle adopté par quelques groupes pétroliers à l'instar de la société énergétique italienne ENI et l'Espagnole Repsol.

Des partenaires de la Sonatrach qui peuvent l'aider à préparer sa transition vers le renouvelable. Une initiative à développer avec ses partenaires et ainsi renforcer les liens de coopération entre les différentes parties. C'est aussi important pour mener des études avancées et financer les projets de développement de l'énergie propre.

La Sonatrach ne renoncera pas pour autant à ses investissements dans les hydrocarbures, bien au contraire, elle pourra profiter encore de l'envolée des cours de brut actuels pour augmenter ses recettes pour réaliser ses investissements.



La Sonatrach ne renoncera pas pour autant à ses investissements dans les hydrocarbures, bien au contraire. (Photo : DR)

Tôt ou tard, le groupe public sera obligé d'adhérer à ce nouveau modèle d'affaire multi-énergétique pour préserver sa place sur le marché. Un marché hautement concurrentiel. Les investisseurs et producteurs pétroliers (Opep et hors Opep) se tournent vers le renouvelable. Certains ont déjà annoncé avoir scindé en deux leurs activités (énergie fossile et renouvelable). C'est le cas de la société italienne ENI, l'un des principaux partenaires de la Sonatrach et de l'Algérie en tant que gestionnaire, acheteur et fournisseur de gaz pour l'Europe.

La société italienne prend déjà ses devants et assure ses arrières en se transformant progressivement vers le renouvelable. Réduire la production des hydrocarbures et offrir plus de produits décarbonisés.

ENI sera le premier producteur pétrolier, selon les médias étrangers, à introduire en bourse son activité dans les énergies renouvelables. Avant-hier, le groupe a annoncé sur son site internet son intention de vendre à la société Snam (principale entreprise ita-

lienne de transport de gaz naturel, et l'unique opérateur de liquéfaction de gaz naturel liquide en Italie) «49,9% de ses parts dans des gazoducs stratégiques algériens pour un montant de 385 millions d'euros».

Ainsi ENI cède ses actions des gazoducs algériens au profit de Snam avec laquelle elle partagera désormais la gestion. Ces gazoducs qui transportaient du gaz de l'Algérie vers l'Italie, «seront contrôlés à la fois par ENI et Snam».

«Sont concernés les gazoducs onshore qui vont de la frontière algéro-tunisienne jusqu'à la côte tunisienne (gazoduc Trans Tunisian Pipeline Company, TTPC) et les gazoducs offshore qui relient la côte tunisienne à l'Italie (gazoduc Transmediterranean Pipeline Company, TMPC)», a indiqué un communiqué conjoint des deux sociétés. A noter que cette transaction n'impactera aucunement l'Algérie.

«Cette transaction nous permet de libérer de nouvelles ressources qui pourront servir à notre transition énergétique», a déclaré Claudio Descalzi, l'admi-

nistrateur délégué d'ENI, réaffirmant l'engagement du groupe à développer les énergies renouvelables, bas carbone, plus valorisantes que le pétrole. ENI adopte un nouveau modèle d'affaires sur le marché. Ceci peut-il influencer les relations de partenariats avec la Sonatrach ou avec l'Algérie ? Sachant que l'Italie importe plus «de 90% de ses besoins en gaz et la part en provenance de l'Algérie représente actuellement environ 30%». Certes, ENI n'entend pas arrêter ses activités dans les hydrocarbures dans l'immédiat, mais cette transformation pourrait impacter ses investissements de long terme, en Algérie. ENI a déjà créé sa filiale verte (solaire, éolien, bornes électriques...) et devra sûrement réduire dans un avenir proche ses engagements dans le secteur des hydrocarbures. En attendant d'atteindre ses objectifs «de réduction de 80% des émissions nettes de gaz à effet de serre de ses produits énergétiques d'ici 2050 la neutralité en terme d'émissions de carbone dans le secteur upstream (la production et l'exploration) d'ici à 2030». Selon le même document, ENI vivra encore au rythme des cours du brut de pétrole et du gaz. Ce qui laisse une marge de manœuvre à la compagnie nationale des hydrocarbures de lancer sa transition énergétique et adopter un modèle d'affaire similaire à celui de son partenaire italien. Devenir un producteur multi-énergétique. Profiter de l'expérience du partenaire italien pour soutenir sa stratégie de transformation énergétique.

La Sonatrach et ENI ont d'ailleurs annoncé quelques mois plutôt, le lancement d'un «projet-pilote de production d'hydrogène vert».

Samira Takharboucht

### AGRICULTURE

#### Culture maraîchère

### Des instructions pour la prise en charge des préoccupations des professionnels de la filière

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Mohamed Abdelhafid Henni a ordonné les directeurs centraux de son secteur à l'effet de prendre en charge de toutes les préoccupations du Conseil national interprofessionnel de la filière maraîchère, a indiqué un communiqué du ministère.

Cette instruction a été donnée à l'issue d'une rencontre avec les membres du Conseil, et ce, dans l'objectif de booster ce type de culture.

S'inscrivant dans le cadre des rencontres de concertation avec les différents acteurs et partenaires du secteur, cette rencontre a été consacrée à l'examen des acquis de cette filière «qui a franchi de grands pas ces dernières années notamment l'autosuffisance en la matière».

A l'occasion, les professionnels du secteur ont soulevé plusieurs questions. Il s'agit entre autres «la flambée des prix des intrants agricoles et les pesticides ainsi que la disponibilité des semences», a précisé le communiqué.

Ainsi, lors d'une séance de travail avec les membres du Conseil national interprofessionnel de la filière pomme de terre, le ministre a donné des instructions, à l'effet de prendre «les mesures nécessaires pour garantir la disponibilité des intrants, y compris les engrais et les semences».

Ce qui va permettre aux producteurs d'entamer la saison semencière dans «de bonnes conditions», a mis en avant le ministère de l'Agriculture dans son document. Il a rappelé à ce propos que le ministre a instruit également d'«accompagner les agriculteurs et les professionnels de la filière en termes d'approvisionnement des marchés nationaux».

Dans ce sillage, M. Henni a appelé l'ensemble des acteurs de la filière pomme de terre à «s'organiser pour augmenter la production et la productivité, notamment en ce qui concerne les semences ou le produit destiné à la consommation, outre l'amélioration du régime de régulation de cette filière», a conclu le communiqué. Pour rappel, Abdelhafid Henni a présidé, suite à sa prise de fonction à la tête du ministère, plusieurs rencontres avec des cadres du ministère et des directeurs d'établissements, d'organismes et d'offices sous tutelle. Et ce, dans le but d'examiner les dossiers urgents du secteur, à l'instar de la régulation des produits agricoles essentiels, a indiqué un communiqué du ministère.

«Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Mohammed Abdelhafid Henni a présidé, après son installation samedi à la tête du secteur, plusieurs rencontres avec des cadres du ministère et des directeurs d'établissements, d'organismes et d'offices sous tutelle», a précisé la même source. Outre le dossier qui a été examiné lors des rencontres, le ministère a cité dans le communiqué, «le lancement de la campagne labours-semencières 2021-2022 des semences et du colza, ou encore le suivi de la production du maïs jaune».

Manel Z.

Selon l'Office national des statistiques (ONS)

## Le secteur public paie mieux que le privé

Le salaire mensuel net moyen dans le secteur public est de 58.400 dinars, alors qu'il n'est que de 34.100 dinars dans le secteur privé, soit une différence de 24.300 dinars, a indiqué l'Office national des statistiques (ONS), et ce, d'après une enquête menée en 2019 auprès de plus de 700 entreprises.

Les résultats de cette enquête montrent que les salaires nets mensuels demeurent plus valorisés au secteur public qu'au secteur privé. Cette différence est justifiée par la taille importante de certaines entreprises publiques et par leurs systèmes de rémunération avantageux. Le salaire net moyen mensuel d'un cadre est de 88.600 dinars dans le secteur public, contre 73.700 dinars dans le privé, celui d'un agent de maîtrise est de 64.100 dinars, contre 38.000 dinars dans le privé et enfin le salaire d'un agent d'exécution dans le public est de 40.100 dinars contre 26.900 dinars dans le privé, détaille la même source.

Ce niveau «relativement élevé» du salaire dans le public s'explique par l'existence, dans ce secteur, de certaines entreprises importantes en termes d'effectifs et de chiffres d'affaires avec un système de rémunération «avantageux». C'est le cas notamment des entreprises activant dans les indus-

tries extractives (secteur des hydrocarbures et services pétroliers), les transports et communications et les activités financières.

Dans le secteur public, les salaires nets moyens sont plus élevés dans les industries extractives (108.500 dinars), Transports et communication (59.600 dinars) et dans l'activité financière (58.400 dinars). Par contre, ils sont relativement bas dans les secteurs de la construction (37.900 dinars) et des hôtels et restaurants (36.300 dinars).

Dans le secteur privé, les activités les mieux rémunératrices sont le secteur financier (75.200 dinars), la santé (46.300 dinars) et le commerce et réparation (44.400 dinars). Les activités les moins payées dans ce secteur sont les industries extractives (26.800 dinars), l'immobilier et services aux entreprises (29.400 dinars) et la construction (30.800 dinars).

L'enquête a montré, par ailleurs, que l'évolution globale des salaires entre 2018 et 2019 a connu une hausse de 2%. Cette évolution est «relativement plus importante» dans le secteur privé avec 2,28% contre +1,8% pour le secteur public. Par qualification, elle est de +1,28% pour les cadres, +1,46% pour les agents de maîtrises, et de près de +3% pour le personnel d'exécution.

Dans le secteur public, la hausse de salaire en 2019 par rapport à 2018 est de 1,17% pour les cadres, 1,62% pour les agents de maîtrises et 2,67% pour les agents d'exécution.

Dans le secteur privé, la hausse est de 1,41% pour les cadres, 1,26% pour les agents de maîtrises et enfin 3,07% pour les agents d'exécution. Pour l'ensemble des deux secteurs et au niveau national, le salaire est composé à hauteur de 59% des primes et indemnités.

Dans le secteur public, le salaire de base représente 46% du salaire brut. Pour certains secteurs, la part du salaire de base est plus importante telle que l'activité financière, et le secteur des hôtels et restaurants avec, respectivement, 55% et 53%.

Dans le secteur privé, le salaire de base représente 65% du salaire brut. La part du salaire de base est plus importante dans les secteurs des activités financières (84%) et des hôtels-restaurants (77%).

L'enquête, réalisée en mai 2019, a été menée auprès de 705 entreprises composées de 484 entreprises publiques et de 221 privées nationales de 20 salariés et plus, représentant toutes les activités hormis l'agriculture et l'administration.

Manel Z.



**INFO EXPRESS**

BMS

**Chutes de neige sur plusieurs wilayas du Nord du pays à partir d'hier**

Des chutes de neige ont affecté à partir d'hier les reliefs du nord du pays dépassant 900/1000 mètres d'altitude, indique avant-hier un bulletin météorologique spécial (BMS) émis par l'Office national de la météorologie, repris par l'agence APS. Les wilaya concernées par ces chutes de neige ont été Tlemcen, Sidi Bel Abbès, Saïda, le nord d'El Bayadh, le nord de Laghouat, le nord de Djelfa, Tiaret et Tissemsilt, a précisé la même source, ajoutant que l'épaisseur de la neige est estimée entre 5 et 10 cm durant la validité du BMS de dimanche de 03h00 à 15h00. Ces chutes de neige, accompagnées de rafales de vent sous orages, ont concerné également les wilayas de Médéa, Blida, Bouira, Tizi-Ouzou, Bordj Bou Arreridj, Sétif, Béjaïa, Batna et Khenchela. L'épaisseur de la neige est estimée entre 10 et 15 cm, durant la validité du BMS s'étalant de dimanche à 15h00 à lundi à 06h00 au moins.

**Locales à Constantine**

**À 99 ans, il n'a jamais raté un scrutin**

Âgé de 99 ans, Bouchelouche Boumendjel, alias «Smaïn», a défié samedi le poids de ses 99 ans et sa mobilité réduite pour aller voter au niveau du centre Allag-Foudhil, dans la commune de Hamma Bouziane (Constantine).

«Je n'ai jamais raté une élection organisée en Algérie depuis l'indépendance à ce jour», a affirmé à l'APS ce moudjahid, né en 1922 à El Khroub, en s'aidant de deux béquilles pour pouvoir marcher. Et d'ajouter : «Aujourd'hui, à presque 100 ans, j'ai décidé de voter et donner ma voix à ceux que je considère les plus aptes à assumer la responsabilité». En dépit du fait qu'il s'exprime peu, l'arrivée au centre de vote de Bouchelouche Boumendjel, appelé également par ses proches «Nouioura», a suscité la curiosité des autres électeurs venus accom-



plir leur devoir électoral dans ce même centre. En quittant le centre de vote, le nonagénaire a souhaité que les candidats qui seront élus à l'Assemblée communale de Hamma-Bouziane et à l'Assemblée

de wilaya sauront écouter les citoyens et améliorer leurs conditions de vie, notamment les jeunes qui attendent beaucoup des responsables locaux.

**INFO EXPRESS**

Variant Omicron

**L'Institut Pasteur rappelle «l'urgence de l'adhésion» à la vaccination**

L'Institut Pasteur d'Algérie (IPA) a rappelé, avant-hier, «l'urgence de l'adhésion» à la vaccination afin de «contrôler la circulation des virus et par-là, les variants», notamment le variant B.1.1.529 (Omicron), signalé pour la première fois à l'OMS par l'Afrique du Sud, le 24 novembre dernier. «Les mesures barrières (port de masques de protection, distanciation physique et lavage fréquent des mains) gardent toute leur importance face à cette pandémie», a souligné l'IPA dans une note, mettant en garde que «plus le virus circule, plus la probabilité d'apparition de variants est élevée». Retraçant les circonstances de l'apparition du nouveau variant, il a relevé que la situation épidémiologique en Afrique du Sud s'est caractérisée par «trois pics distincts de cas signalés, dont le dernier concernait principalement le variant Delta». «Ces dernières semaines, les infections ont connu une forte augmentation, coïncidant avec la détection du variant B.1.1.529. La première infection confirmée connue du B.1.1.529 provenait d'un spécimen prélevé le 9 novembre 2021», a précisé la même source.

**Pour le célèbre avocat marocain Khalid Sefiani**

**«Israël cherche à créer un conflit entre le Maroc et l'Algérie»**

La visite du ministre de la Défense israélien Benny Gantz au Maroc est loin de faire l'unanimité dans ce pays, comme le prouve l'entretien de Khalid Sefiani accordé au site marocain Yabiladi. Avocat très connu et respecté au Maroc, coordinateur général de la Conférence nationale islamique et membre du Groupe d'action nationale pour la Palestine, ce dernier affirme que «recevoir les sionistes sur la terre du Maroc est interdit religieusement, moralement et nationalement», accusant également Israël de «chercher à créer un conflit entre le Maroc et l'Algérie». Outre son indignation de voir le Maroc recevoir Benny Gantz, Khalid Sefiani est encore plus choqué par la visite du ministre israélien au Mausolée Mohammed V, et la conclusion d'un



accord sécuritaire entre les deux pays : «Comment pouvons-nous accepter un tel criminel terroriste ici au Maroc, et comment peut-il mettre

le pied dans le Mausolée Mohammed V, et offenser ce sanctuaire ? Comment pouvons-nous conclure des accords sécuritaires ou militaires ou quoi que ce soit avec cette entité usurpatrice, et dire que nous n'avons pas abandonné la cause palestinienne et que nous nous accrochons aux droits du peuple palestinien ? La chose la plus importante qui puisse frapper le peuple palestinien au plus profond est un tel comportement». Sur l'avenir des relations maroco-israéliennes, Khalid Sefiani est certain que «la normalisation tombera, tout comme le bureau de liaison est tombé et les relations ont été rompues (dans les années 2000, ndlr). Je vous dis cela alors que je suis certain que toute la Palestine sera libérée».

Tebboune :

**La levée des subventions concernera les personnes aux «revenus très élevés»**

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, s'est exprimé sur la levée des subventions en assurant que seules les personnes aux «revenus très élevés» sont concernées. Lors d'une rencontre avec des médias nationaux, le Président Tebboune a indiqué «la révision de l'aide sociale doit passer par un débat national», ajoutant que «les mécanismes de cette révision ne sont pas encore arrêtés, ni encore ses modalités, ses objectifs et les concernés». «La levée des subventions so-

ciales concernera seulement un tiers des citoyens parmi ceux ayant des revenus très élevés», a-t-il déclaré, selon l'agence APS. Selon le chef de l'Etat, cette réforme nécessite un certain niveau de numérisation et des statistiques précises sur les revenus en vue de classer les catégories pauvres, moyennes et riches, or ces statistiques actuellement ne sont pas «minutieuses» à ce sujet. Les syndicats seront associés à ce débat national sur la révision de l'aide sociale consacrée par la loi de Finances

2022, a fait savoir le président Tebboune, qui a expliqué que sur cette base, la révision de la politique de subvention sociale ne signifie d'aucune manière une levée des subventions pour ceux qui y sont éligibles, a soutenu le Chef de l'Etat qui a assuré que «les aides sociales en Algérie se poursuivront à jamais». «L'édification d'un Etat social démocratique répond à un devoir de fidélité au serment des vaillants chouhadas et à la Proclamation du 1er Novembre 1954», a-t-il ajouté.

**Demande d'aide financière**

Homme, sans revenu, handicapé, diabétique, marié, demande à toute âme charitable de lui venir en aide financièrement afin de lancer un petit projet (vendeur ambulancier) pour pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants.

*Allah Le Tout-Puissant vous le rendra.*

**MOB : 0782519683**

**Demande d'aide financière**

Dame cancéreuse, démunie, demande à toute âme charitable de lui venir en aide (financière) afin d'effectuer des examens (échographie analyses, etc...).

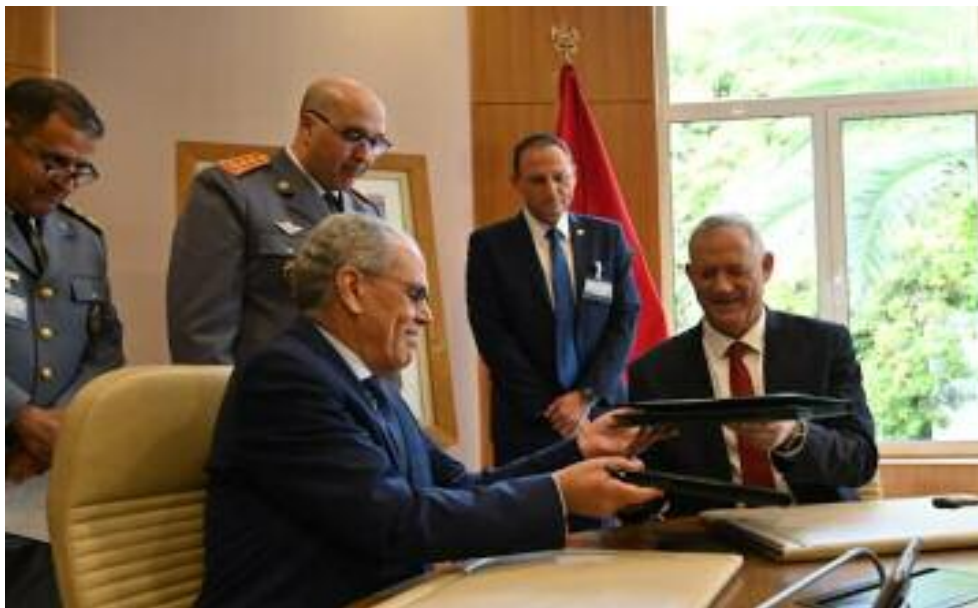
**MOB : 05 59 31 19 67.**



Rapprochement militaire entre Rabat et Tel-Aviv

## Le renseignement espagnol alerte

**Le rapprochement entre le Maroc et l'entité sioniste «est un véritable danger pour l'Espagne et toute la région», a mis en garde le service de renseignement espagnol dans un rapport remis au chef du Gouvernement, Pedro Sanchez, mettant l'accent notamment sur la construction d'une base militaire à proximité des frontières espagnoles. «Nous savons tous que la nation espagnole est en danger».**



■ L'Espagne agacée par les tentatives d'ingérence du Maroc dans ses affaires intérieures.

«Le lobby juif est le plus puissant et le plus influent au monde et, de ce fait, le rapprochement entre Rabat et Tel-Aviv met le Maroc en position de force et accroît substantiellement son influence dans la région», note un rapport intitulé «Un nuage rouge dans le ciel de Madrid», dont des extraits ont été relayés par la presse marocaine. Le rapport du service de renseignement, un document de recherche 2019-2021 qui porte le cachet du Centre supérieur d'études de la Défense nationale (CESEDEN) et de l'Institut espagnol d'études stratégiques (IEEE), tous deux étant des centres d'analyse dépendant du ministère de la Défense, fait remarquer qu'avec la visite, mercredi, du ministre sioniste de la Défense au Maroc, «le niveau de la dangerosité pour l'Espagne passe de la zone jaune à la zone rouge, compte tenu notamment des chapitres compris dans l'accord militaire signé entre les deux parties». L'accord attendu, permettra au Maroc d'acquérir des équipements sécuritaires de haute technologie, selon les mêmes sources médiatiques. Il prévoit également une coopération en matière de planification opérationnelle, la recherche et le développement de la technologie militaire, indique le renseignement militaire espagnol, relevant que «cet accord est le premier du genre dans le monde arabe». Le rapport fait observer, à ce sujet, que «la coopération maroco-israélienne comprend également la construction d'une base militaire à proximité des frontières

espagnoles». Soulignant, en outre, que ce projet dépasse le cadre des accords d'Abraham dont le Maroc est partie prenante, le rapport du service de renseignement espagnol note que «la coopération entre Rabat et Tel-Aviv pourrait dépasser le cadre sécuritaire et militaire pour englober une collaboration en matière de renseignement». Il relève à ce titre que l'entité sioniste «œuvrera à doter le Maroc d'une antenne locale pour la fabrication de drones, ce qui permettra de renforcer les capacités de l'armée de l'air marocaine, et permettra à Israël de fabriquer des drones en grandes quantités et à bas prix, ce qui lui donnera la possibilité de mieux se positionner sur le marché international de l'armement». Par

ailleurs, le renseignement espagnol a alerté sur les autres manœuvres du royaume dans la région. Il cite, dans ce sens, notamment l'autorisation du Maroc à la société Qatar Petroleum International Upstream L.L.C et à une autre société sioniste de démarrer l'exploration pétrolière et de gaz dans le Sahara occidental occupé, relevant que «ces projets auront des répercussions catastrophiques sur l'environnement dans les régions espagnoles». L'installation par une société marocaine d'une ferme piscicole au large des îles Zaffarines a été également citée par le rapport, qualifiant la décision marocaine de «développement dangereux sur laquelle il ne faut pas se taire quels que soient les défis», déplorant l'absence d'une coopération

de la part des pays de l'Union européenne (UE). Le rapport met, en outre, l'accent sur les tentatives d'ingérence du Maroc dans les affaires internes de l'Espagne, notamment dans les villes de Ceuta et Melilla. «Rabat commence à nous agacer par ses conditions, elle commence à s'ingérer dans nos affaires intérieures», s'alarme la même source. Et d'ajouter : «L'activité du renseignement marocain dans les deux villes a gagné en intensité et les Espagnols d'origine marocaine constituent une bombe à retardement pour nous. Ils peuvent être mobilisés à tout moment par Rabat», ajoute la même source. Le rapport note que «le Maroc se permet de tels agissements grâce au poids du lobby juif marocain à Washington».

## Le Front Polisario appelle la jeunesse mondiale à renforcer son soutien à la cause sahraouie

Le représentant du Front Polisario en Europe et à l'Union européenne (UE), Oubbi Bouchraya Bachir a appelé la jeunesse du monde entier à intensifier les efforts visant à soutenir le peuple sahraoui pour obtenir son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, exhortant la communauté internationale à assumer ses responsabilités dans la décolonisation de la dernière colonie en Afrique. Le responsable sahraoui intervenait vendredi à l'occasion de la deuxième édition du Forum mondial de la jeunesse pour la solidarité avec le Sahara occidental, tenue à Malaga en Espagne avec la participation de 150

personnes représentant plus de 90 organisations de jeunes, dont 10 fédérations internationales et des représentants d'organisations internationales. Lors de son allocution d'ouverture, Oubbi Bouchraya Bachir a déploré le fait que l'Organisation des Nations unies et la communauté internationale n'aient pas assumé leurs responsabilités pour mener à terme le processus de décolonisation que le Front Polisario et le Maroc avaient précédemment signé dans le cadre d'un plan de paix sous les auspices de l'ONU/UA. Par ailleurs, l'orateur a évoqué la symbolique de l'organisation de ce forum de la jeunesse en Espagne qui demeure le pays

responsable des souffrances du peuple sahraoui pour avoir été l'ancienne puissance coloniale au Sahara occidental. Oubbi Bouchraya Bachir a, en outre, déclaré que, depuis l'année dernière, la région de l'Afrique du Nord en général et le Sahara occidental en particulier étaient confrontés à des changements et à des défis majeurs, les actions irresponsables du Royaume du Maroc ayant conduit à la reprise de la guerre au Sahara occidental, à la rupture des relations avec l'Algérie, à un conflit ouvert avec l'Espagne et à des relations de plus en plus difficiles avec la Mauritanie et d'autres pays de la région.

Niger

## Un convoi militaire français bloqué par des manifestants

Un convoi militaire français parti de Côte d'Ivoire et se rendant au Mali, en transitant par le Burkina Faso et le Niger, a été bloqué à nouveau par des heurts, cette fois avec des manifestants nigériens. Les autorités du pays évoquent deux morts. Un convoi militaire français d'une centaine de véhicules, parti de Côte d'Ivoire avec pour destination Gao, au Mali, a été temporairement bloqué par des manifestants ce 27 novembre dans la ville de Téra, dans l'ouest du Niger, selon des informations de l'état-major confiées à l'AFP. «Le convoi s'est arrêté hier soir à Téra. Ce matin, quand ils ont voulu reprendre leur progression vers Niamey (à 200 km de là), ils ont été arrêtés par un millier de manifestants et un groupe violent parmi eux a tenté de s'emparer des camions», a détaillé le porte-parole de l'état-major français, le colonel Pascal Ianni, auprès de l'agence de presse. «Les forces de sécurité nigériennes étaient sur place et ont réussi à maintenir les manifestants à distance du convoi avec des gaz lacrymogènes», a-t-il expliqué. Mais après un moment de calme, «vers 10h30, la tension est remontée chez le millier de manifestants». «Les gen-

darmes nigériens et les soldats français ont effectué des tirs de sommation», a poursuivi le porte-parole. Le convoi a finalement pu quitter Téra à la mi-journée et reprendre sa progression vers Niamey. «Nous prenons toutes les précautions pour sécuriser le convoi et éviter les tensions», a assuré le colonel Ianni, en démentant fermement de «fausses informations» circulant sur les réseaux sociaux selon lesquelles l'armée française aurait tué des dizaines de civils nigériens à Téra. «Dans la matinée de ce samedi, le convoi de la Force française Barkhane sous escorte de la gendarmerie nationale en route pour le Mali, a été bloqué par des manifestants très violents à Téra, région de Tillabéri, où elle a passé la nuit», selon un communiqué du ministère nigérien de l'Intérieur. Il ajoute, sans préciser s'il fait référence à la gendarmerie ou à la force Barkhane, que «dans sa tentative de se dégager elle a fait usage de la force». «Malheureusement on déplore la mort de deux personnes et 18 blessés, dont onze graves. Une enquête est ouverte pour déterminer les circonstances exactes de cette tragédie et situer les responsabilités», a-t-il noté.



■ Les militaires français caillassés par la foule en colère.

Soudan

## Abdallah Hamdock licencie le directeur général de la police

Le Premier ministre soudanais Abdallah Hamdock a annoncé, samedi, avoir licencié le directeur général de la police et son adjoint. Les deux hommes étaient mis en cause après la répression vio-

lente des manifestations contre le coup d'État du 25 octobre. Des militants, des journalistes mais également des passants ont, en outre, été arrêtés par centaines après le coup d'État.



# contribution

## Energie

# Face aux nouvelles mutations gazières mondiales, les enjeux géostratégiques du gazoduc Nigeria-Algérie

Avec les tensions budgétaires que connaît l'Algérie, il y a lieu de ne pas renouveler l'expérience malheureuse du projet Galsi, Gazoduc Algérie-Sardaigne-Italie, qui devait être mis en service en 2012, d'un coût initial de 3 milliards de dollars et d'une capacité de 8 milliards de mètres cubes gazeux, devant approvisionner également la Corse. Il a été abandonné par l'Algérie suite à l'offensive du géant russe Gazprom, étendant ses parts de marché, avec des pertes financières de Sonatrach ayant consacré d'importants montants en devises et dinars pour les études de faisabilité (conférence à la Chambre de commerce en Corse A. Mebtoul en 2012 sur le projet Galsi). Évitions ces déclarations utopiques où avec toutes les contraintes bureaucratiques que n'ont pas levées tous les codes d'investissement depuis l'indépendance politique, que si des projets hautement capitalistiques sont lancés en janvier 2022, ils ne seront rentables qu'entre 2027/2030 comme la pétrochimie, le fer de Gara Djebilet ou le phosphate de Tébessa.

En effet, le gouvernement prévoit un nouveau code d'investissement en Algérie, après tant d'autres qui ont eu peu d'impact sur la production et l'exportation hors hydrocarbures, ayant peu attiré les investisseurs étrangers, excepté par le passé, dans le segment des hydrocarbures, mais avec une chute depuis 2018. Malgré le dérapage du dinar pour ne pas dire dévaluation de 5 dinars vers les années 1970/1973 de 80 dollars entre 2000/2004 et actuellement entre 137/138 dinars un dollar, cela n'a pas permis de dynamiser les exportations hors hydrocarbures où plus de 97% avec les dérivées des entrées en devises proviennent des hydrocarbures, le rapport Sonatrach 2020 donnant 2 milliards de dollars et pour 2021 le montant est plus important et sur les 4 à 5 milliards de dollars prévus ne laissant aux autres rubriques moins de 2 milliards de dollars pour fin 2021. En plus pour une appréciation objective, doit être tenu compte, pas seulement la valeur, certains produits comme les engrais et d'autres ayant vu leurs prix augmenter au niveau du marché international entre 30/50% mais du volume, les volumes (en kg ou en tonnes) des produits exportés, la seule référence pour voir s'il y a eu réellement augmentation des exportations et performances des entreprises algériennes. Et pour la balance devises nette pour l'Algérie, il y a lieu de soustraire les matières premières importées en devises, les subventions comme le prix de cession du gaz pour certaines unités exportatrices à un prix largement inférieur à l'international, et des exonérations fiscales. Comment dès lors vouloir attirer les investisseurs, outre le dérapage prévu du dinar dans le PLF2022 où le taux de change du dinar par rapport au dollar américain, en moyenne annuelle, devrait évoluer à 149,3 dinars pour un dollar en 2022, à 156,8 dinars pour un dollar en 2023 et 164,6 dinars pour un dollar en 2024. Avec un écart de plus de 50% sur le marché parallèle, aucun pays de par le monde ne prévoit une dévaluation de sa monnaie sur deux ou trois ans qui a pour finalité d'encourager les activités spéculatives, selon le Premier ministre environ de 2 500 projets d'investisse-



**Depuis la déclaration du ministre de l'Energie du Nigeria et récemment de l'ambassadeur à Alger, nous assistons à des déclarations sans analyses sérieuses sur le fameux gazoduc Algérie-Nigeria. Pour ne pas renouveler les erreurs du passé de déclarations sans lendemain, il s'agit d'analyser ce dossier très complexe, sans passion devant privilégier uniquement les intérêts de l'Algérie, objet de cette présente contribution.**

ment sont en attente de l'aval du Conseil national de l'investissement (CNI). Mais, il faudrait comptabiliser d'autres projets qui ne passent pas par le Conseil national d'investissement à l'ANDI, l'ANSEJ, la CNAC, l'ANGEM, organe sous différentes tutelles ministérielles alors qu'ils ont le même objectif, densifier le tissu économique. Cela n'est pas propre l'investissement puisque pour les énergies renouvelables, nous avons le ministère de l'Energie à travers Sonelgaz et Sonatrach, un commissariat aux énergies renouvelables en plus d'un ministère de la Transition énergétique, un ministère de l'Environnement, en plus de l'Aménagement du territoire rattaché au ministère de l'Intérieur, alors que les objectifs stratégiques doivent relever du Conseil national de l'Energie, toutes ces structures qui se télescopent montrant le manque de coordination. Car en plus du scénario interminable des importations de voitures qui ne voit pas le jour, des augmentations de prix des voitures d'occasion de 100%, avec le risque d'accidents du fait de la pénurie de pièces détachées, de certains médicaments et biens d'autres produits accélérant le processus inflationniste (déséquilibre offre/demande), cela est la résultante de la restriction drastique des importations afin de préserver les réserves de change qui ont paralysé la majorité de l'appareil de production. Et si ces 2 500 projets sont calqués sur la structure économique actuelle où 85% des matières premières sont importées en devises, entreprises publiques et privées en plus de l'importation des équipements en devises, avaient été réalisés, le scénario le plus probable aurait été l'épuisement des réserves de change fin 2021, qui sont

passées de 194 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à 48 fin 2020 et 44 fin mai 2021. L'attrait de l'investissement à forte valeur ajoutée ne saurait résulter de lois mais d'une réelle volonté politique allant vers de profondes réformes, une stabilité du cadre juridique et monétaire permettant la visibilité et que les pays qui attirent le plus les IDE n'ont pas de codes d'investissement. Mon expérience et mes contacts internationaux aux plus hauts niveaux, montrent que le temps est terminé des relations personnalisées entre chefs d'Etat ou de ministres à ministres où dominent les réseaux décentralisés et que tout investisseur est attiré par le profit qu'il soit américain, chinois, russe, turc ou européen. Il appartient à l'Etat régulateur, stratégique en économie de marché, comme un chef d'orchestre de concilier les coûts privés et les coûts sociaux. C'est par la méconnaissance des nouvelles règles qui régissent le commerce international qui explique les nombreux litiges internationaux avec des pertes se chiffrant en dizaines de millions de dollars.

En conclusion, fortement dépendante des hydrocarbures, est avant tout un pays gazier qui lui procure avec les dérivées plus de 33% de ses recettes en devises, devra donc être attentif aux mutations gazières mondiales (voir analyse développée par P. A. Mebtoul dans la revue internationale gaz d'aujourd'hui Paris 2015 sur les mutations mondiales du marché gazier). La part du GNL représentant en 2020 plus de 40% de ce commerce mondial contre 23% à la fin des années 1990, n'est pas un marché mondial mais un marché segmenté par zones géographiques alors que le marché pétrolier

est homogène, du fait de la prépondérance des canalisations, étant impossible qu'il réponde aux mêmes critères. Pour arriver un jour à un marché du gaz qui réponde aux normes boursières du pétrole (cotation journalière), il faudrait que la part du GNL passe à plus de 80%. D'ici là, car les investissements sont très lourds, tout dépendra de l'évolution entre 2021/2030/2040, de la demande en GNL qui sera fonction du nouveau modèle consommation énergétique mondial qui s'oriente vers la transition numérique et énergétique avec un accroissement de la part du renouvelable, de l'efficacité énergétique et entre 2030/2040 de l'hydrogène qui déclassera une grande part de l'énergie transitionnelle. Le monde s'oriente en 2021/2030, inéluctablement, vers un nouveau modèle de consommation énergétique fondé sur la transition énergétique. L'énergie, autant que l'eau, est au cœur de la souveraineté des États et de leurs politiques de sécurité.

Les nouvelles dynamiques économiques modifieront les rapports de force à l'échelle mondiale et affectent également les recompositions politiques à l'intérieur des États comme à l'échelle des espaces régionaux. La stratégie gazière mondiale et notamment en Méditerranée principal, marché de l'Algérie, la concurrence est acerbée, ne devant jamais oublier que dans la pratique des affaires et des relations internationales n'existent pas de sentiments mais, que des intérêts, chaque pays défendant ses intérêts propres.

(Suite et fin)

Professeur des universités  
Expert international  
Abderrahmane Mebtoul



Relizane

## Ammi Aoued tenait à accomplir son devoir électoral

**Ammi Aoued, du haut de ses 81 printemps, tient à voter.**

Le poids des ans ne l'a pas empêché d'accomplir son devoir électoral, samedi à Relizane, avec l'espoir que le renouvellement des Assemblées populaires communales, (APC), et de wilayas, (APW), répondent aux aspirations des citoyens de la région et contribuent à améliorer leurs conditions de vie. Animé d'une fervente volonté de voter, Aoued a pris la peine de se rendre au centre de vote de l'école primaire Mohamed Said Zemmouchi à hai «Toub» en compagnie de son petit-fils, histoire de véhiculer un message aux jeunes sur l'importance d'user du droit de vote et choisir les candidats de leur choix. Ce «fidèle» électeur a déclaré qu'il n'a raté aucun rendez-vous électoral, avec des motivations diverses (voter utile, voter pour l'Algérie, contrecarrer les abstentionnistes...), appelant les jeunes à «se rendre massivement aux urnes pour contribuer à l'achèvement de l'édification des institutions de l'Etat et choisir des élus capables d'améliorer le cadre de vie des citoyens et de prendre en charge leurs préoccupations quotidiennes». Son espoir, cette fois-ci, est de voir les futures assemblées élues jouir de larges prérogatives pour traiter des préoccupations des citoyens, surtout en ce qui



concerne l'aménagement urbain et l'éclairage dont souffrent de nombreux quartiers du chef-lieu de wilaya. La présence d'un grand nombre de jeunes et de cadres universitaires dans les listes des candidats est de bon augure pour Ammi Aoued, qui espère voir de jeunes compétences gérer les municipalités et injecter un sang nouveau au développement local. «Je souhaite voir nos enfants profiter

d'une Algérie nouvelle et forte, construite par ses jeunes qui œuvrent à sa prospérité et à sa croissance à tous les niveaux et domaines», a-t-il lancé. La wilaya de

Relizane compte un corps électoral de 446.590 électeurs répartis à travers 1.231 bureaux et 364 centres de vote, pour choisir entre 174 listes en lice pour les élections d'assemblées populaires communales et 13 pour les assemblées populaires de wilaya.

### Un homme carbonisé à Khenchela

Les pompiers sont intervenus pour circonscrire quatre incendies urbains enregistrés dans les wilayas d'Alger, Mila et Khenchela, ayant causé le décès d'un homme âgé de 75 ans carbonisé, dans un entrepôt, au lieu-dit Route El Aizer, commune de Khenchela, notent les pompiers. A signaler l'intervention des pompiers pour personnes incommodées par le monoxyde de carbone, à l'intérieur de leurs domicile à travers les wilayas de Constantine dans les wilayas de Chlef, M'sila et Bordj Bou Arreridj. Par contre, une femme âgée de 65 est décédée, intoxiquée par le gaz Co, à l'intérieur de son domicile, sis domaine El Mourabiaa, commune de Magra, wilaya de M'sila. Durant la période du 25 au 27 novembre 2021, les pompiers ont enregistré 5.796 interventions, dans les différents types d'interventions pour répondre aux appels de secours, suite à des accidents domestiques, asphyxies et extinction d'incendies.

Blida

## Les cimes de l'Atlas blidéen recouvertes d'un manteau blanc

Les cimes de l'Atlas blidéen ont été recouvertes, dans la nuit de samedi à dimanche, d'un manteau blanc suite à d'importantes chutes de neige, entraînant une sensible chute du Mercure, a-t-on constaté. Les citoyens de la wilaya ont découvert dimanche matin un beau paysage de neige blanche immaculée, recouvrant les hauteurs de Chréa, ce qui a apporté beaucoup de joie à leurs cœurs, après la période de sécheresse qu'a connue la région et le pays en général. L'épaisseur de cette neige, tombée jusqu'à moins de 900 mètres d'altitude à Chréa et Timezguida, est de 10 centimètres, selon les services locaux de la protection civile. La direction de wilaya de ce corps constitué a mis en place, hier soir en perspective de cette situation, un dispositif de sécurité au niveau de la région de Chréa, en prévision de toute urgence, notamment au vu de la poursuite des fortes chutes de neige annoncée par un bulletin spécial de l'Office national de météorologie, a-t-on appris auprès de cette institution. Aussi, un appel a été lancé par les services de la protection civile en direction des automobilistes, en vue d'éviter de monter vers les zones montagneuses sans chaînes de neige, et au respect des règles de sécurité routière, tout en recommandant aux jeunes de ne pas s'aventurer en prenant le risque de monter vers ces hauteurs.



A Batna, les premières neiges perturbent le trafic sur certains axes montagneux

Diverses belles photos de cèdres recouverts de neige au niveau des hauteurs de l'Atlas blidéen ont circulé, dès la matinée, sur les réseaux sociaux. Les agriculteurs de la wilaya ont estimé, pour leur part, que cette neige est de très bonne augure pour la saison agricole, ceci d'autant plus qu'elle arrive à point nommé pour irriguer leurs vergers d'agrumes et d'arbres fruitiers, qui ont manqué d'eau, ces derniers temps, par manque de pluies.

Ces chutes de neige sont, également, de nature à renforcer les nappes souterraines, dont le niveau a beaucoup baissé au cours de l'été dernier, en raison de leur épuisement, du fait qu'elles constituent la plus importante source d'alimentation en eau potable de la population de la région.

Intempéries à M'sila

## Effondrement d'une toiture de bâtisse et décès d'une femme de 65 ans

La wilaya de M'sila a vécu une fin de semaine agitée suite au mauvais climat accompagné par des déluges qui se sont abattus dans plusieurs communes de ladite wilaya provoquant des dégâts, des coupures de routes et le décès d'une femme âgée. Suite aux intempéries et aux fortes chutes de pluies, des équipes d'intervention et de sauvetage relevant de la Protection civile de la wilaya de M'sila, des équipes de secours de la Protection civile sont intervenus, durant les 48 heures passées, pour le dégagement de deux véhicules cernés par les eaux pluviales sur un pont à la cité «Fadhala» sise dans la commune «Hamam Eddelaa». Par ailleurs, un effondrement d'une toiture d'une ancienne bâtisse a été



constaté dans la commune «Tarmount», causant un état de choc d'une personne. Cette dernière a été prise en charge sur les lieux par les équipes de sauvetage. D'autre part, et durant la nuit du 27 novembre dernier, une femme a été incommodée par le monoxyde de carbone émanant d'un appareil de chauffage à l'intérieur de son domicile, sis au do-

maine EL Mourabiaa, commune de Magra, la victime intoxiquée se trouvant dans un état respiratoire grave a été immédiatement transférée vers l'hôpital de la ville de M'sila par une équipe d'intervention de la Protection civile relevant de la wilaya de M'sila. Il s'agit d'une femme âgée de 65 ans, cette dernière a malheureusement décédée par le gaz Co.



## Essai de proposition d'un projet de loi sur la prévention et la lutte contre la corruption (I)

**Le classement affligeant de l'Algérie dans l'IPC 2020 (Indice de perception de la corruption) de l'ONG Transparency International au rang de 19e sur 54 pays africains et de 104e sur 180 au rang mondial, avec un score de 36 points sur 100, est un indicateur qui renseigne sur l'absence quasi-totale de l'autorité de l'Etat, à savoir la justice au-dessus de tous, ou dit plus simplement, la loi.**



Dans ce «système-monde» actuel, engendré, selon l'historien-sociologue américain Wallestein, par les imbrications des «emprises-monde» et des «économies-monde», il est illusion d'imaginer qu'il existera un «système-monde» parfait où l'IPC de l'ONGT. Il atteindra un score de 100 signifiant une «corruption-zéro».

Pour les «emprises-mondes» tendent à disparaître, plus les «économies-mondes» se développeront et plus la corruption se généralise et s'intensifie. La citation «un pays n'a pas d'amis, mais des intérêts est expressive». Contrairement à une guerre contre un pays envahisseur qui patriotisme, nationalisme, bravoure et surtout union du peuple, contrairement aussi à la mafia d'origine sicilienne qui est une organisation criminelle qui repose sur une stratégie d'infiltration des institutions est de l'administration de l'Etat d'une part et de la société civile d'autre part, la «bande-de-corrupteur» à l'algérienne est atypique en ce sens qu'elle n'essaie pas d'infiltrer, d'abord ces institutions étatiques puisqu'elle y règne et ensuite la société civile qu'elle a rendue amorphe au lendemain du 3 juillet 1962. Sur fond de querelles de pouvoirs au sein du FLN/ALN, les parrains-géniteur de la mafia contemporaine algérienne, que l'opinion publique surnomme, désormais, la «issaba», avait acté la naissance de cette dernière le jour-même de l'assassinat, le 27/12/1957, de Abane Ramdane, pour avoir imprudemment surnommé les cinq colonels parmi les neuf membres du comité de coordination et d'exécution (CCE) en ces termes. « Vous ne pensez plus combat mais pouvoir. Vous êtes devenus ces révolutionnaires de palace que nous critiquions tant quand on était à l'intérieur. Quand on faisait vraiment la révolution. «Moi j'en ai assez. Je vais regagner le maquis et à ces hommes que vous prétendez représenter, sur lesquels vous vous appuyez sans cesse pour faire régner cote dictature, au nom des combattants, je raconterai ce qui se passe à tous et ailleurs».

Quelques mois auparavant, il avait reproché aux responsables de la

wilaya V, dont Boussouf Abdelhafid l'un de ses trois assassins, leur manquement au devoir. Aujourd'hui, malheureusement, l'Algérie continue, inexorablement, malgré ses richesses, son étendue et sa position stratégique de subir davantage, avec apathie, la damnation conséquence du meurtre d'Abane Ramdane, tardivement avoué par un autre de ses assassins, en l'occurrence Lakhdar Bentobal, pour justifier la paix militaire, du pouvoir par l'Etat-Major Général (EMG) stationné à Oryda et dirigé par Boumediene.

### I-) De quelques définitions

I-1) Du pays : un pays est une division territoriale habitée par une collectivité et constituant une entité géographique et humaines délimitée par des frontières.

### I-2) De l'Etat :

Avertissement : Cet essai de proposition d'un projet de loi n'est pas le résultat d'une quelconque rêverie pour en faire un cas d'école, c'est l'aboutissement d'un long combat que je mène, en solitaire avec l'aide du Bon Dieu, depuis les années 1980 jusqu'au jour d'aujourd'hui, contre la corruption dans le secteur public comme dans le secteur privé. J'ai eu à croiser tout le long de ce dangereux et pénible parcours, parsemé d'imprudences, de lâcheté, de volte-face, de trahison, de soumission, de trahison, des corrupteurs et des corrompus de tous acabits, au niveau de toutes les institutions de l'Etat sans exception, des corporations et autres organisations, mais j'ai eu aussi le privilège de rencontrer, certes très peu nombreux, des personnes et des hommes intègres qui méritent du respect pour leur amour pour leur Patrie, l'Algérie. Sans en citer, pour certains d'entre-eux du côté de la loi, nominativement, celles et ceux qui s'étaient mis et le sont encore, j'ai le devoir, c'est le moins que je puisse faire, ici-même, de faire allusion à elles et à eux, en évoquant leurs institutions ou leurs professions, demandant pardon pour mes omissions

Juridiquement, l'Etat constitue l'ensemble des pouvoirs d'autorité et de contrainte collective, exercés par un gouvernement sur un territoire délimité et déterminé en vue de faire prévaloir l'intérêt général, le bien public et le bien commun de la population qui y réside, tout en étant en relation avec les autres Etats.

### I-3) Du peuple :

C'est un ensemble structuré de personnes, ayant une même origine, visant sur un même territoire ou non, unis par des liens culturels, une histoire commune et des institutions politiques, soumises aux mêmes lois et ayant le sentiment d'appartenir à une même communauté.

### I-4) De la Nation :

C'est une communauté politique établie sur un territoire défini, per-

involontaires !

- 1)- La Brigade économique et financière du commissariat central d'Alger (BEF) durant la décennie rouge (années 90)
- 2)- L'inspection générale des finances (IGF) (années 90 et 2000)
- 3)- Des avocats (années 90 à ce jour)
- 4)- Un juge d'instruction au tribunal de Sidi M'hamed
- 5)- Un juge d'instruction au tribunal de Dar El Beida
- 6)- Un procureur général à la Cour d'Alger
- 7)- Un responsable d'un quotidien et un de la télévision.

La corruption, devenue une pandémie pour certains, une activité juteuse et florissante, normalisée pour d'autres, à tous les niveaux et dans tous les domaines, est étalée, pompeusement, aux yeux de la plèbe, par des individus, aux multiples apparats, dont certains qui se considèrent parvenus occupent des fonctions de subalternes au sein des institutions et de l'administration de l'Etat. Loin de moi l'idée de croire être en mesure d'éradiquer ce fléau assimilée à une nature, j'ose parvenir, par cette proposition, à troubler ou ébranler certaines consciences pour d'éventuelles remises en causes.

sonnifié par une autorité souveraine et ayant les mêmes origines, histoire, culture et traditions.

I-5) Des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire :

En vertu des articles 7, 9, 11, 15, 74 85, 86, 92, 112, 118, 156, 157, 159, 165 et 179, les trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire peuvent être représentés globalement dans l'organigramme ci-après organisés selon le principe de leur séparation afin d'éviter leur concentration entre les mains d'une seule personne.

### Le peuple au suffrage universel direct et secret

Le président de la République nomme l'exécutif du gouvernement du 1er ministre et des ministres, dont le ministre de la Justice, pouvoir exécutif

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE  
MAGISTRATS-JUGES  
POUVOIR JUDICIAIRE  
LE PARLEMENT /APN  
POUVOIR LÉGISLATIF

### NB : Les 3 pouvoirs constituent l'Etat

#### I-5-) Du pouvoir législatif :

Le pouvoir législatif est constitué de l'Assemblée nationale populaire et du Conseil national et a pour mission de faire la loi de contrôler le gouvernement et de voter le budget de l'Etat.

#### I-5-2) Du pouvoir exécutif :

Il a pour rôle de gérer la politique courante de l'Etat et d'assurer l'application de la loi élaborée par le pouvoir législatif.

Il revient la majeure partie du temps au président de la République qui compose avec le gouvernement constitué du 1er ministre qui dirige les différents ministres.

#### I-5-3) Du pouvoir judiciaire :

Il a pour mission de contrôler l'application de la loi et sanctionner son non-respect. Ce pouvoir revient aux juges qui se fondent sur les textes de la loi rédigée par le pouvoir législatif pour prendre des décisions au nom du peuple. Combien même les juges exercent leurs attributions « au nom du peuple Algérien », il reste entendu qu'ils n'en sont pas pour autant des représentants du peuple au même titre que les députés. Pour garder leur indépendance, les juges (c'est à dire la justice) doivent s'éloigner des forces politiques pour garder leur fonction de juges qui est une autorité et non un pouvoir.

#### I-6) Du 4e pouvoir :

Il regroupe tous les moyens de communication qui peuvent servir de contre-pouvoir face aux trois pouvoirs incarnant l'Etat (exécutif, législatif et judiciaire) en recourant au principe de protection des sources d'informations des journalistes.

(A suivre)  
**M. A. BENCHABA**  
Universitaire



## DÉCÈS DE STEPHEN SONDHEIM

### PAROLIER DU LÉGENDAIRE WEST SIDE STORY

Stephen Sondheim, le parolier de la légendaire comédie musicale américaine «West Side Story», est décédé ce vendredi 26 novembre à l'âge de 91 ans à son domicile de Roxbury aux États-Unis. Son avocat, F. Richard Pappas, a annoncé au *New York Times* que Stephen Sondheim s'était éteint soudainement chez lui à Roxbury, dans le Connecticut (nord-est du pays), après avoir célébré Thanksgiving avec ses amis la veille.

Né le 22 mars 1930 à New York, Stephen Sondheim, dont les parents travaillaient dans la mode, s'était passionné pour le théâtre musical dès son plus jeune âge. Stephen Sondheim avait été engagé à seulement 25 ans pour écrire les paroles de la désormais mythique *West Side Story*, son premier spectacle sur Broadway, plus tard adapté à l'écran. Il était considéré comme l'un des plus grands compositeurs de comédie musicale et était perçu comme un intellectuel du genre, car il préférait le théâtre d'art au divertissement si répandu à Broadway.

Il avait travaillé comme compositeur ou parolier sur d'autres comédies musicales comme *Sweeney Todd*, *Gypsy*, *Sunday in the Park with George* ou encore *A Little Night Music*. Au cours de sa longue carrière, ce géant de Broadway a remporté huit Grammy Awards, tout autant de Tony Awards, un Oscar en 1985, ainsi qu'un prix Pulitzer en 1985.

Des pièces jouées encore en 2021.

En 2015, Barack Obama, alors Président des États-Unis, lui avait attribué la médaille présidentielle de la Liberté, la plus haute distinction civile.

«Pour le dire simplement, Stephen a réinventé la comédie musicale américaine», avait dit Barack Obama.

Preuve de la longévité de ses œuvres, deux de ses pièces, *Company*, créée en 1970, et *Assassins*, qui date de 1990, étaient jouées à Broadway cet automne.

Quelques jours avant sa mort, l'artiste respecté avait dit dans une interview au *New York Times* avoir été «chanceux», ravi de voir ses spectacles joués encore et encore.

RFI

## Centenaire de Mohammed Dib

# L'hommage du Centre Culturel algérien de Paris

→ **Ecrivain de stature internationale, Mohammed Dib était moins connu du large public en tant qu'artiste bien que son talent d'artiste-peintre ait été reconnu par ses pairs. Pour honorer cette autre facette de cette grande figure culturelle algérienne, le Centre Culturel algérien de Paris organise du 3 décembre 2021 au 29 janvier 2022, une exposition-hommage à l'occasion du centenaire de sa naissance intitulée : Mohammed Dib et l'art : «Le regard pour l'ombre».**

L'événement organisé par le Centre culturel algérien de Paris, en partenariat avec la Société Internationale des Amis de Mohammed Dib se veut donc un « hommage à l'artiste que fut aussi Mohammed Dib en conviant à ses côtés les peintres qu'il a connus et appréciés, ses proches dans l'art, et des artistes contemporains que son écriture puissamment évocatrice a inspirés.

Mohammed Dib a toujours manifesté un intérêt pour les arts, sur lesquels il s'exprime dans plusieurs de ses livres. Il s'est lui-même essayé à la peinture dans sa jeunesse, et ses photographies prises à Tlemcen en 1946, et révélées cinquante ans plus tard au public, ont été exposées en Europe, à Bamako, à New-York. Enfin, les aspects picturaux sont évidents dans son œuvre : « Ce qui est sûr, c'est que je suis un visuel, un œil. Cela ressort dans mes écrits », disait-il.

L'exposition qui lui est dédiée aujourd'hui permet de découvrir deux tableaux de l'auteur et plusieurs de ses photographies. Les amitiés des années algériennes sont évoquées par les œuvres de Louis Bénisti, François Fauck, Sauveur Galliéro, Jean de Maisonseul, Bachir Yellès. Suivent les années parisiennes avec Abdallah Benanteur, Mohammed Khadda, Ra-



chid Koraïchi. Les créations plus récentes de Philippe Arrouche, Noureddine Benhamed, El Meya, Khadija Seddiki traduisent les sensations suscitées par la lecture des textes de Mohammed Dib, lit-on sur le site du CCA de Paris.

Auteur prolifique, il a fait son entrée dans le champ littéraire en publiant coup sur coup «La grande maison» en 1952, «L'incendie» en 1954, et «Le métier à tisser» en 1957, une trilogie qui suffira à broser le tableau de la vie de l'Algérien marginalisé et noyé par la misère et les affres du colonialisme en disant «nous avons été quelques-uns à sentir ce besoin de nommer l'Algérie, de la montrer».

Né le 21 juillet 1920 à Tlemcen, Mohamed Dib, qui avait déjà exercé en tant qu'enseignant, comptable, dessinateur ou encore fabricant de tapis, a publié son poème «Eté» en 1946, dans la revue suisse «Lettres», suivi en 1947 de «Véga» dans la revue «Forge» dirigée à Alger par l'écrivain français Emmanuel Roblès.

En 1948, lors d'une rencontre organisée par le mouvement de jeunesse et d'éducation popu-

laire à Blida, il fait la connaissance d'Albert Camus, Jean Sénac et de Jean Cayrol, ce dernier va publier ses premiers romans en France.

A la sortie de son roman «La grande maison» il travaille en tant que journaliste à «Alger républicain» et a pour collègue celui qui deviendra le célèbre auteur de «Nedjma», Kateb Yacine.

Après le recueil de nouvelles «u café» (1955), le roman «Un été africain» (1959) et les contes pour enfants «Baba sekran» (1959), Mohamed Dib entame un nouveau cycle romanesque avec «La danse du roi» (1968), «Dieu en barbarie» (1970) et «Le maître de chasse» (1973) qui explorent la société algérienne postindépendance. L'auteur gagne encore en notoriété auprès du grand public algérien avec l'adaptation par la télévision de «La grande maison» et de «L'incendie» en feuilleton intitulé «El Hariq», réalisé en 1972 par Mustapha Badie.

A cette période Mohamed Dib avait enseigné aux États-Unis et se rendait régulièrement en Finlande pour des travaux de

traduction d'écrivains finlandais ce qui donnera également naissance à une «Trilogie nordique» publiée à partir de 1989 comprenant «Les terrasses d'Orsol», «Neiges de marbre» et «Le sommeil d'Eve».

Son œuvre continue de s'enrichir avec des textes pour le théâtre comme «Mille hourras pour une gueuse» présentée au Festival du théâtre d'Avignon en France, ou le récit poétique «L'aube d'Ismaël» (1996) adapté récemment sur les planches. Disparu en 2003 à l'âge de 82 ans, Mohamed Dib aura laissé une œuvre considérée comme «la plus importante de la production algérienne en langue française» de l'avis de l'universitaire Naget Khadda.

Depuis 2001 l'association culturelle «La grande maison» œuvre, avec le consentement de l'auteur de son vivant, à promouvoir l'œuvre dibienne, à l'organisation d'ateliers d'écriture, de théâtre de cinéma et de dessin, à rendre accessible un fonds documentaire important et à assurer la relève avec la création du Prix littéraire Mohamed Dib.

H. A. et R. C.

## Festival national de la littérature et du cinéma féminin de Saïda

# La 4<sup>e</sup> édition attendue en décembre

Le quatrième Festival national de la Littérature et du Cinéma féminin de Saïda, prévu du 11 au 15 décembre, sera animé par une sélection littéraire dans les trois langues l'arabe, le tamazight et le français, ainsi que par la projection de plusieurs films algériens aux thématiques en lien avec la promotion de la femme, indiquent les organisateurs dans un communiqué. Sous le slogan «L'autre regard», la quatrième édition de ce festival, qui revient «après le succès des précédentes éditions», accueillera dans le strict respect des mesures de prévention sanitaire contre la

propagation du coronavirus, des hommes et femmes de Lettres de renom, à l'instar de Waciny Laredj, Maïssa Bey, Sabiha Benmansour, Aldjia Bouhar, Chabha Bengana, Hadjer Kouidri, Zineb Sekkal et Chaimaa Bendjoudi.

D'un autre côté, plusieurs longs métrages aux contenus mettant en valeur la femme et son droit «irréversible» à disposer de sa vie, seront projetés, «Saliha» (2021) de Mohamed Sahraoui, «Juventus Timgad» (2016) de Fabrice Benbaouche, «143 rue du désert» (documentaire-2019) de Hassen Ferhani, «Elle nous regarde» (2020) de Lyna Zer-

rouki, «L'Etoile d'Alger» (2016) de Rachid Belhadj et «Papicha» (2019) de Mounia Meddour, entre autre, précèdent encore les organisateurs. Dans les différentes salles d'exposition, poursuit le communiqué, des ciné-concerts inédits et des ateliers d'effet spéciaux seront également en libre accès, dans une édition qui offrira l'opportunité au grand public de se rapprocher des artistes et comédiens d'autres courts métrage présélectionnés pour le concours du Grand prix, présentés par leurs réalisateurs. A cet effet, un jury sera constitué de Tahar Boukella,

président, Yasmine Chouikh et Rania Serouti, membres, pour la nomination du Grand Prix et de la meilleure interprétation féminine.

Lors de l'ouverture de cet événement, organisé sous l'égide du ministère de la Culture et des Arts, en collaboration avec la wilaya de Saïda, un hommage sera rendu à Yamina Chouikh et à «Mama Nedjwa», de son vrai nom Ghania Benstiti, célèbre animatrice de télévision de l'émission des années 1980, Nadi El Atfal (Club des enfants), conclut le communiqué.

R. C.



## Coupe du monde biennale

# La CAF dit oui

→ La FIFA veut aller à une Coupe du monde biennale. L'UEFA et la Conmebol (Amérique du Sud) critiquent avec virulence ce projet.

La Confédération africaine de football, via son président Patrice Motsepe, soutenue par ses 54 pays-membres de son instance, soutient officiellement et publiquement la proposition de la FIFA. C'est ce qu'a déclaré son président, ce vendredi à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire de la CAF tenue à son siège au Caire. Un tel tableau semble ne pas arranger les affaires de l'UEFA, la Confédération sud-américaine de football, le Forum des ligues mondiales et la puissante Association européenne des clubs qui lancent leur bataille pour faire échouer ce projet «au motif d'un calendrier très chargé».



La CAF, via son président Patrice Motsepe, soutient la proposition de la FIFA. (Photo > D. R.)

The Athletic, qui cite une étude demandée par les ligues domestiques. Une ligue européenne comme La Liga aurait moins de matches à jouer, ce qui implique moins d'argent qui rentre dans les caisses. Un argument qui se balade à la recherche d'un soutien qui casserait cette initiative, freinée par le soutien africain qui semble remporter la première tranche.

ne joueront pas plus de matches qu'aujourd'hui. Il y aura une révision fondamentale des compétitions ainsi que des structures qui existent depuis de nombreuses années.» Des propos pas forcément encourageants pour cette bonne vieille CAN...

### La valeur des joueurs prendra du volume

Un journal luxembourgeois estime pour sa part que nul besoin d'attendre l'impulsion de la FIFA pour sortir des frontières nationales, les clubs le font très bien eux-mêmes. Il n'y a qu'à voir les tournées aux États-Unis, en Asie et le développement des réseaux sociaux pour voir que les grands clubs se tournent de plus en plus vers l'international. L'UEFA et les différentes ligues domestiques perçoivent aussi des avantages à la tenue des Mondiaux de football. «La valeur des joueurs prend l'ascenseur s'ils participent», ajoute encore l'expert. Reste encore à voir si cette affirmation

reste vraie après l'introduction de tous les changements que souhaite Gianni Infantino. Le président de la FIFA entend développer sa Coupe du monde à travers plusieurs mesures.

### Les équipes en 2026, seront 48

Un autre expert se projette sur 2026, où il y aura plus d'équipes qui prendront part à la compétition «elles seront 48 en 2026 contre dont neuf issues de la zone africaine, contre 32 actuellement. Aujourd'hui, si on parle sans détour, quelles sont les possibilités réelles du Venezuela de participer au Mondial ?», affirmait-il lors d'une conférence de presse à Caracas, mi-octobre. Certains diront : «Aucune, et c'est très bien pour le spectacle». D'autres diront : «Aucune, et c'est dommage qu'ils n'aient pas leur chance». Toujours est-il que mathématiquement, les chances d'être sélectionné augmentent s'il y a davantage de compétitions.

Enfin, en attendant, le débat s'enflamme et c'est tant mieux pour le football qui marquera à son tour son évolution vers une nouvelle organisation. «À la source du débat, un duel entre l'UEFA et la FIFA. La fédération internationale dope ses revenus les années de Coupe du monde. Elle a enregistré un revenu de 4 641 millions de dollars en 2018, lorsque l'équipe de France s'est emparée du trophée en Russie».

H. Hichem

### «Gianni Infantino rêve de son Mondial biennal»

Un journal français parle d'un «patron FIFA, Gianni Infantino, qui rêve de lancer son Mondial biennal à partir de l'édition 2028, lequel peut compter sur le soutien des confédérations moins dominantes dans le football planétaire». Pour l'UEFA, si ce projet venait à être mis en exécution, il coûterait environ 8 milliards de dollars (7,14 milliards d'euros) chaque année, «c'est ce que coûterait le Mondial biennal à l'UEFA aux différentes ligues du monde». Le chiffre provient du média

### Que deviendrait la CAN, dans le cas où... ?

Au même moment, l'on s'interroge «une Coupe du monde tous les deux ans pourrait-elle avoir lieu sans toucher à la périodicité de la CAN, organisée elle aussi tous les deux ans ?» Motsepe s'est bien gardé de rentrer dans les détails concernant ce sujet sensible. «La principale compétition pour l'Afrique, qui est la CAN, continuera avec certitude», a débuté le Sud-Africain avant de nuancer ses propos. «Une partie du processus doit consister à s'assurer que les joueurs

## Prix du meilleur cycliste africain

### L'Algérien Hamza Yacine parmi les 15 nominés

→ L'international algérien Hamza Yacine figure parmi les quinze nominés au Prix du Meilleur Cycliste Africain de l'année 2021, organisé par la Tropicale Amissa Bongo (Gabon). Sociétaire du club Dubai-Police depuis septembre dernier, Hamza Yacine s'est distingué dernièrement avec trois titres aux Championnats arabes sur route, disputés en Egypte.

Agé de 24 ans, Hamza s'est également illustré au dernier tour du Burkina Faso, avec notamment deux maillots endossés, et une

étape gagnée. Ce trophée créé en 2012 tend à récompenser le coureur qui, par ses résultats, a le plus contribué à faire rayonner et à faire connaître le cyclisme africain. Le jury présidé par Bernard Hinault, le quintuple vainqueur du Tour de France, est composé de plusieurs directeurs sportifs, entraîneurs, dirigeants et journalistes de différents continents. Ils devront voter pour désigner le successeur de Biniam Girmay, le vainqueur de la précédente édition, organisée en 2020, et les résultats

seront dévoilés le 14 décembre prochain.

### Les 15 nommés :

- Hamza Yacine (Algérie)
- Basson Gustav (Afrique du Sud - Pro Touch)
- Cissé Isiaka (Côte d'Ivoire - Team Sprinter Nice)
- Daumont Paul (Burkina Faso)
- Dlamini Nicolas (Afrique du Sud - Qhubeka)
- Gibbons Ryan (Afrique du Sud - UAE

- Team)
- Girmay Hailu (Érythrée - Intermarché Wauty)
- Kamzong Clovis (Cameroun - SNH)
- Koné Souleymane (Burkina Faso)
- Kudus Merhawi (Érythrée - Astana)
- Meintjes Louis (Afrique du Sud - Intermarché-Wauty)
- Mulebrhan Henok (Érythrée - Qhubeka)
- Tella Artuce (Cameroun - SNH)
- Tesfazion Natnael (Érythrée - Androni)
- Zeraï Nahom (Érythrée). ■

## Oran

### Les sportifs fondent de gros espoirs sur la réhabilitation des infrastructures

→ Les associations sportives à Oran fondent de gros espoirs, à la faveur du renouvellement des assemblées populaires communales et de wilaya, sur la réhabilitation des infrastructures en vue de donner une nouvelle impulsion au mouvement sportif dans la capitale de l'Ouest du pays, qui s'apprête à accueillir la 19<sup>e</sup> édition des Jeux méditerranéens l'été prochain. Tout au long des dernières années, plusieurs lacunes ont été signalées par les associations sportives oranaises, aussi bien celles activant dans le haut niveau que celles des bas étages. Outre le volet financier marqué par des subventions de plus en plus revues à la baisse en raison des difficultés financières des communes, le parc des infrastructures sportives relevant des communes de la wilaya n'a pas profité du déroulement des JM à Oran pour bénéficier d'opérations de mise à niveau et de modernisation. «Un complexe sportif aussi précieux que celui de Miloud-Hadefi (ex-Wembley) se trouve dans un état de délabrement avancé. Force est de constater

qu'aucune opération de réaménagement n'a été programmée dans cet important équipement sportif relevant de la commune d'Oran», regrette l'entraîneur national de para-athlétisme, Mohamed Kada Krachai dans une déclaration à l'APS. Ce site, qui accueille les entraînements de champions mondiaux, tels Kamel Kerdjane et Lahouari Behlaz, est le lieu de préparation de plusieurs clubs oranais de différentes disciplines, comme le CSA Rugby «Torro» d'Oran, dont le président Sofiane Taleb nourrit de grosses ambitions sur la nouvelle équipe dirigeante de l'APC d'Oran pour réhabiliter ce mythique complexe sportif qui a enfanté des stars du sport algérien, à leur tête la championne olympique en athlétisme, Benida Merrah. «La piste d'athlétisme et la pelouse synthétique du complexe sont devenues un véritable danger pour la santé des sportifs. J'espère que les futurs responsables de l'APC d'Oran prennent en charge cette infrastructure au grand bonheur des centaines de pratiquants qui s'y entraînent», a

souhaité ce dirigeant. Pas loin du complexe Miloud-Hadefi, un autre site sportif, à savoir le stade Chahid Habib-Bouakeul, lieu de domiciliation de l'ASM Oran, qui évolue en Ligue deux de football, et de plusieurs autres formations oranaises, souffre des mêmes carences.

### Infrastructures sportives municipales en état de délabrement avancé

Ce stade, propriété de l'APC d'Oran, n'a bénéficié que d'une seule opération tout au long de ces dernières années, à savoir la pose d'une nouvelle pelouse synthétique, une opération financée de surcroît par la Caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales. Pourtant, plusieurs autres opérations étaient programmées par l'APC et devaient avoir lieu parallèlement au renouvellement de la pelouse, comme la construction de nouveaux vestiaires en remplacement de ceux existant actuellement, trop exigus et ne répondant pas aux

critères. Mais, rien de cela ne fut jusqu'à présent, ce qui a failli valoir la non homologation du stade par la commission spécialisée de la Ligue nationale du football amateur, selon son premier responsable, Ali Malek. Et si les clubs domiciliés dans ce stade l'ont échappé bel, ce n'est pas le cas pour l'IRB El Kerma, qui a été privé de son stade municipal, non conforme aux normes, lui valant la rétrogradation en troisième palier à l'issue de sa première saison en Ligue 2. La direction du club espère que les nouveaux élus procèdent, au niveau de leur commune, à l'aménagement de leur stade pour permettre à l'équipe locale d'y évoluer dans de meilleures conditions. L'apport financier des communes d'Oran au profit des clubs est également contesté par ces derniers, à l'image du MC Oran, dont la direction juge «modeste» le montant de la subvention annuelle attribuée par l'APC d'Oran, comme l'a indiqué le membre de la direction du club sportif amateur du MCO, Sid Ahmed Tab. ■

## EN DEUX MOTS

### Le tirage au sort des barrages du Mondial-2022 entre le 22 et le 23 janvier : Le suspens perdure

Réunie vendredi au Caire en assemblée générale extraordinaire, la Confédération africaine de football a entériné plusieurs décisions importantes. Parmi elles, la date du tirage au sort des barrages de la Coupe du monde 2022. Alors que la date du 18 décembre a longtemps été évoquée, l'instance a pris tout le monde de court en annonçant que le tirage aura lieu entre le 22 et le 26 janvier prochains, soit pendant la CAN au Cameroun. Pour rappel, les 10 qualifiés en barrages sont le Sénégal, la Tunisie, le Maroc, l'Algérie et la Nigeria (têtes de série), puis l'Égypte, le Ghana, le Cameroun, le Mali et la RD Congo (non-têtes de série).

Les 5 barrages se déroulent en mars prochain, sous la forme de doubles confrontations aller-retour, et les 5 vainqueurs valident leur billet pour le Qatar. Afin de limiter les erreurs d'arbitrage, la CAF a ajouté que l'utilisation de la VAR sera obligatoire pour ces barrages, ce qui signifie que chaque pays en lice devra disposer d'un stade équipé ou accepter de délocaliser son match.



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA. Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse. 1, rue Bachir Attar.

Place du 1<sup>er</sup>-Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44/6710.46 Fax : 021 6710.75.

Compte bancaire : CPA 103 400 08971.1. 114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles.

Membres fondateurs : Gérant, directeur de la publication: **Abdelwahab Djakoune**. Rédacteur en chef :

**Radia Zerrouki** Directeur commercial : **Ouahid Kouba**

Composition **PAO La Nouvelle République** Impression Alger : **SIMPRAL**

Tirage : 2500 exemplaires 16 - Pages

Oran : SIO. Constantine : SIE. Diffusion centre : SEDICOM.

Ouest : SPDO. Est : El Khabar. Sud : Trag diffusion Publicité : La Nouvelle République, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail :

lnr98redaction@yahoo.fr / E-mail pub : lnr98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19.

Conception : Studio Baylaucq, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40. Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.



**en direct**

**Prix du meilleur cycliste africain**

L'Algérien Hamza Yacine parmi les 15 nominés

**le match à suivre**

**Coupe arabe Fifa-2021**

Les Verts à pied d'œuvre à Doha

**football**

**Coupe du monde biennale**

La CAF dit Oui

# Les Verts : deux objectifs sur la table

→ **Les champions d'Afrique ne veulent rien lâcher. Les Algériens veulent faire de la prochaine Coupe d'Afrique des nations une confirmation de leur titre, et un troisième ne sera pas de trop.**

Le match de la CAN ne sera pas facile, il sera plus dur par rapport à la dernière compétition. Ce qui n'empêche pas Belmadi de mettre en valeur la performance d'ensemble et l'état d'esprit de son équipe, une équipe qui se prépare pour la qualification au Mondial-2022 et à la prochaine CAN. Il sait aussi que cela va demander un raffinement de ses stratégies, qualité dans le jeu et de sérieux aménagements.

Deux objectifs au programme des hommes de Belmadi, se qualifier à la Coupe du monde et se pointer en finale de la seconde compétition africaine. Toute leur énergie sera concentrée sur ces deux panneaux. Ce qui est démontré par le sélectionneur lors de ses conférences de presse, est que rien ne sera laissé au hasard, tout sera fait pour honorer le pays. En d'autres termes, une troisième étoile est possible avant de réaliser l'exploit au Qatar. Pour le président de la Fédération algérienne de football, Charaf-Eddine Amara «on ne change pas une recette qui gagne !» Et pour cela un programme d'échauffement est déjà sur papier pour entamer la CAN-2021 (du 9 janvier au 6 février 2022 au Cameroun).

**Un stage avant le Cameroun**

Comme avant l'édition 2019, un stage de préparation au Qatar est prévu. L'information a été confirmée vendredi par le président de la FAF, et de signaler qu'après un bref stage au Centre technique national de Sidi Moussa durant la



■ La CAN premier objectif, le Mondial plus tard.

(Photo ©D.R.)

troisième semaine du mois de décembre, les guerriers à Djamel Belmadi prendront la direction de l'Émirat «pour entamer un stage pré-compétitif, avec au menu deux matches amicaux contre des adversaires africains, dont je préfère taire les noms actuellement, avant de s'envoler ensuite directement pour Douala», a annoncé le dirigeant sur les ondes de la Radio nationale. Les Verts affronteront la Sierra Leone (11 janvier), la Guinée Equatoriale (16 janvier) puis la Côte d'Ivoire (20 janvier) dans le groupe E.

**Retour sur le Qatar**

La Coupe du monde 2022 réserverait bien des aspects qui risqueraient de

décevoir ceux qui ont voté pour ce pays. Nombreux sont ceux qui s'interrogent sur l'utilité des nombreux stades qui sortent de terre depuis une dizaine d'années dans un pays de 2,7 millions d'habitants. «Que fera-t-on des 80 000 places du stade de Lusail une fois la compétition terminée ? Est-ce que cela valait vraiment la peine de construire une telle infrastructure, dans une ville qui n'existait même pas, il y a encore quelques années, pour une poignée de rencontres seulement ?»

D'autres questions se suivent à l'image de celle de ce journaliste qui évoque les conditions climatiques. «Pour éviter les températures suffocantes de l'été, le Qatar a décidé de faire jouer la Coupe

du monde en hiver. Le thermomètre peut encore atteindre une trentaine de degrés. Pour mettre les joueurs dans les meilleures conditions, l'Émirat utilisera donc des stades climatisés. Le stade de Doha peut, par exemple, permettre de faire chuter la température à 15 degrés au niveau de la pelouse quand il fait plus de 40 degrés dehors. Au prix d'un bilan carbone qu'on imagine salé, le stade étant à ciel ouvert».

**H. Hichem**

■ BeIN Sports 3 : Phase finale de Coupe Davis à 20h

■ La Chaîne L'Equipe : Ballon d'or à 20h30

**La Der**

## Coupe arabe Fifa-2021 : Les Verts à pied d'œuvre à Doha

La sélection algérienne de football (A) a rallié, samedi, la capitale qatarie Doha, pour prendre part à la Coupe arabe 2021 de la Fifa, prévue du 30 novembre au 18 décembre, a annoncé la Fédération algérienne de la discipline (FAF). «La délégation algérienne s'est envolée dans la nuit (4h) depuis l'aéroport international d'Alger, avec à bord le staff technique, conduit par Madjid Bougherra, le sélectionneur national des A Djamel Belmadi, et les cinq joueurs qui évoluent dans le championnat national. Par la suite, le plan de vol incluait un arrêt à Tunis en vue d'embarquer l'ensemble des élé-

ments évoluant dans le Championnat tunisien», précise le communiqué de la FAF. Par ailleurs, les joueurs algériens évoluant dans le Championnat saoudien ont pu se rendre à Doha dès vendredi. Une délégation de joueurs quasi complète à l'exception de trois éléments, à savoir M'Bolhi et Abdellaoui (Al Ettifaq) et Sayoud (Al Tae), qui disputaient avant-hier des rencontres de Championnat avec leur clubs respectifs.

En revanche, les joueurs évoluant dans le Championnat qatari, à savoir Belaili, Benlamri, Bounedjah et Brahim, ont rejoint directement leurs coéquipiers sur le

lieu d'hébergement à Doha après avoir disputé leurs matches respectifs en Coupe. Pour rappel, les Verts sont versés dans le Groupe D en compagnie du Soudan, du Liban et de l'Égypte. Les joueurs de Madjid Bougherra entameront cette compétition face au Soudan le 1<sup>er</sup> décembre au Stade Ahmed Ben Ali à Doha (11h heure algérienne), avant d'enchaîner contre le Liban le samedi 4 décembre au Stade Al Janoub (14h). Enfin, l'EN A' bouclera cette phase de poules par un derby nord-africain face à l'Égypte, le mardi 7 décembre, toujours au Stade Al Janoub (20h).